

Rapport 2023

sur le DÉVELOPPEMENT
DURABLE

*Tous concernés,
tous acteurs !*



©Cécile Baillicou - Les Petits Dromois

Montélimar
Agglomération
RHÔNE & PROVENCE

Préambule

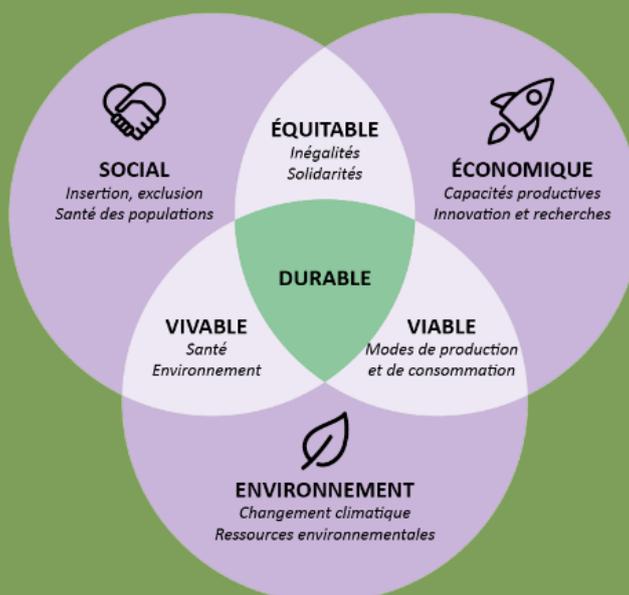
La loi Grenelle II (décret 2011-687 du 17 juin 2011) impose notamment aux collectivités et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'élaborer chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

A travers la rédaction de ce rapport, les collectivités territoriales ont l'opportunité de présenter la cohérence de leurs différentes politiques, programmes et actions entreprises au regard du développement durable.

Ce rapport est également l'occasion de participer au débat démocratique autour de l'action publique et enfin, de mettre en perspective les orientations stratégiques retenues pour les années à venir, et notamment celles proposées dans les budgets.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante, avant le débat d'orientation budgétaire, suppose de prendre le temps d'élaborer une vision prospective, partagée et transversale des enjeux locaux et globaux à relever.

Les chiffres cités dans ce document sont ceux de 2023.



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 1 / Montélimar-Agglomération : | |
| un territoire dynamique | 4 |
| 1.1 COMPÉTENCES ET ECHELLES D'INTERVENTION | 5 |
| 1.2 DÉMARCHES TRANSVERSALES DE GOUVERNANCE | 7 |
| <i>SCoT - PCAET - Base de loisirs - Maison de l'Économie – Maison de l'Agriculture et Projet Alimentaire Territorial</i> | |
| 2 / Actions de sensibilisation au développement durable | 16 |
| AXE 1 = INTÉGRER EN AMONT LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES | 16 |
| 1.1 Préserver et valoriser la biodiversité et les milieux | |
| 1.2 Préserver la ressource en eau et lutter contre les pollutions | |
| 1.3 Réduire et valoriser les déchets | |
| AXE 2 = ARTICULER URBANISME, HABITAT, MOBILITÉ ET ÉQUILIBRE DES ESPACES | 22 |
| 2.1 Prendre en compte les objectifs de développement durable dans l'aménagement du territoire | |
| 2.2 Encourager les modes de transports adaptés et moins émetteurs en GES | |
| 2.3 Garantir une qualité de vie aux habitants du territoire | |
| 2.4 Initier une réflexion énergétique | |
| 2.5 S'adapter aux changements climatiques | |
| AXE 3 = RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'INNOVATION SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION | 30 |
| 3.1 Soutenir l'activité agricole | |
| 3.2 Soutenir une économie durable | |
| 3.3 Promouvoir l'économie de proximité | |
| AXE 4 = RECHERCHER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS, LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS | 38 |
| 4.1 Élargir l'accès à la culture | |
| 4.2 Garantir l'équité territoriale et sociale devant les services publics | |
| 4.3 Intégrer le volet énergétique dans les actions sociales | |
| 4.4 Prendre en compte les publics les plus défavorisés dans l'hébergement et le logement | |
| 4.5 Améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers en difficulté | |
| AXE 5 = DEVENIR UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE EN INTÉGRANT EN INTERNE LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE | 45 |
| 5.1 Sensibiliser et inciter au développement durable | |
| 5.2 Préserver la biodiversité et les milieux dans notre fonctionnement | |
| 5.3 Améliorer de manière continue les conditions de travail et le maintien dans l'emploi | |
| 3 / Synthèse | 51 |
| Glossaire | 54 |

1 Montélimar-Agglomération un territoire dynamique

Située dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, en Drôme Provençale, la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération a été créée au 1er janvier 2014.

Un territoire en développement

Le territoire présente des espaces aux caractéristiques bien distinctes, entre les zones urbanisées au fort dynamisme économique (Montélimar, Châteauneuf du Rhône, Montboucher, Saulce-sur-Rhône), et l'arrière-pays plus rural. La structuration du territoire retenue dans le PLH met en avant que, en plus des communes de 1ère couronne, les communes de la vallée du Rhône ont également tendance à se résidentialiser : elles sont regroupées dans la typologie des « communes intermédiaires ». Montélimar-Agglomération dispose d'un potentiel de croissance économique important, notamment grâce à son dynamisme commercial. C'est un atout considérable qu'il faut gérer de manière à favoriser un développement équilibré du territoire.

Équilibre centre-périphérie : Le fonctionnement du territoire pose, notamment depuis l'intégration de la CCPM (Communauté de Communes du Pays de Marsanne), de nouvelles problématiques : répartition du développement économique, étalement urbain et périurbanisation, organisation des déplacements, préservation de l'agriculture... Dans le cadre du PLH, les communes de Cléon d'Andran et Marsanne ont été définies respectivement comme pôle d'appui et pôle touristique du territoire, ce qui doit assurer à terme un meilleur équilibre territorial.

Un territoire durable qui s'engage dans son Plan Climat

C'est l'un des engagements pris dans le projet de territoire 2021-2026 qui se veut également structurant en favorisant un développement du territoire qui soit attractif, créateur d'emplois, qui préserve ses ressources naturelles et en cherchant à promouvoir une équité sociale.

Montélimar-Agglomération s'engage dans son Plan Climat à travers l'élaboration du PCAET, outil d'animation du territoire qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.



- 27 communes
- 381,2 km²
- 69 674 Habitants
- 6 304 entreprises (chiffre 2022)
- 359 exploitations agricoles

1.1 - Compétences et échelles d'intervention

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace communautaire dont l'organisation de la mobilité, et l'élaboration des documents d'urbanisme,
- Équilibre social de l'habitat,
- Politique de la ville,
- Accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Eau,
- Assainissement des eaux usées,
- Gestion des eaux pluviales urbaines.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- Action sociale d'intérêt communautaire.

COMPÉTENCES FACULTATIVES :

- Création, aménagement et gestion du refuge et de la fourrière animale et soutien aux associations,
- Mise en œuvre, pour le compte des communes, d'un service pour la capture et le transport des animaux,
- Organisation du Montélimar-Agglomération Festival et soutien à différentes manifestations culturelles,
- Prestation de service de gestion des archives,
- Handisport et soutien aux manifestations organisées par la FF Handisport et les sections handisport du territoire,
- Politique en faveur des TIC,
- Réseaux et services locaux de communication électronique,
- Aéroport de Montélimar,
- Mise en place et gestion d'un SIG,
- Promotion et valorisation de l'agriculture,
- Soutien à l'emploi.



MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION : 8 commissions

62 élus :
dont 15 vice-présidents

535 agents pour 445 ETP
> 358 femmes
> 177 hommes

Développement

Environnement

Culture

Famille

Aménagement

Ressources
et Moyens

Sport

Démocratie
Locale et lien entre
les communes

Montélimar-Agglomération, de par ses domaines de compétences et son patrimoine, cherche à mettre en œuvre les principes du développement durable et en a fait le fil rouge de ses politiques et missions de services publics pour répondre aux enjeux de demain et garantir une plus grande efficacité et efficacité de son développement.



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Centre aquatique Aloha
2 piscines de plein air à Cléon d'Andran
et Châteauneuf du Rhône
La Base de loisirs de Montélimar 44 ha
dont 30 ha de plan d'eau
Le stade d'athlétisme sur Montélimar
6 gymnases (5 sur Montélimar et 1 à
Cléon d'Andran)



ÉQUIPEMENTS ENFANCE

12 Accueils de Loisirs Sans
Hébergement (ALSH)²
32 Accueils de Loisirs Associés à l'École
1 en gestion déléguée (ALAE)
1 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
Animations : 2/semaine Maison de
l'Enfance de Cléon d'Andran +
1/semaine au Pôle Petite Enfance (PPE)
à Montélimar
10 Multi-Accueil dont 3 en gestion
déléguée
1 crèche familiale (7 assistantes
maternelles travaillant à domicile tout
en étant salariées de Montélimar-
Agglomération)
1 Relais d'Assistants Maternelles
(RAM)



ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Le Théâtre de Montélimar
La Médiathèque
Le Conservatoire de musique & théâtre
et ses 700 élèves
Le Musée d'Art Contemporain installé
dans la Maison des Services Publics.
Les Templiers - cinéma d'art et d'essai
de 115 places



ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Le Palais des Congrès Charles
AZNAVOUR site modulable pouvant
accueillir 4 881 personnes
15 Zones d'Activités (ZA)
5 Déchetteries
24 Stations d'Épuration (STEP)

1.2 - Démarches transversales de gouvernance

Que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses délégataires, prestataires ou partenaires publics et privés, sur son propre fonctionnement et dans ses politiques publiques, Montélimar-Agglomération intervient à plusieurs échelles dans la mise en œuvre du développement durable. Elle mobilise des partenariats à l'échelle territoriale la plus pertinente (GAL Portes de Provence, Syndicat des Portes de Provence, Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron, Région, Département) et intervient dans le quotidien des habitants et des entreprises, pour préparer l'avenir sur des questions prospectives.



LE CONTRAT RÉGION 2022-2026

La Région met confirme son action en faveur de l'investissement des collectivités pour la période 2022-2026. Ce contrat est dédié à l'investissement et vise à établir une relation plus directe avec la Région. L'accompagnement à l'issue des mandats municipaux porte sur la programmation des opérations suivantes :

- ALLAN: Aménagement des espaces publics au cœur du village dans l'espace Courcoussonne,
- ANCONE: Rénovation thermique et accessibilité de la salle polyvalente « Centre Claude Allain »,
- MONTELIMAR AGGLOMERATION : construction d'une piscine intercommunale couverte à Cléon d'Andran,
- ESPELUCHE : Espace intergénérationnel : création d'une salle associative et d'une aire de jeux,
- LA BATIE ROLLAND : Aménagement de la traversée du village et des places,
- MONTELIMAR : Aménagement du cœur de ville – tranche 2 et 3,
- PORTE EN VALDAINE : Aménagement de la traversée du village et des espaces publics,
- SAINT MARCEL LES SAUZET : Réaménagement de la place de la mairie.

Les autres communes pourront soumettre leurs projets au titre de deux autres dispositifs (Bonus ruralité et Contrat Région Ville).

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)



Ce contrat signé par Montélimar Agglomération, l'Etat et le Département le 17 décembre 2021 entend agir en faveur de la relance par la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans un modèle de développement écologique. Par ailleurs, dans un souci de simplification de l'accès aux différentes aides déployées par l'État, le CRTE regroupe dans un contrat unique les dispositifs existants (DSIL, DETR...).

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Montélimar Agglomération et ses communes membres ont intégré près d'une centaine de fiches action autour des thématiques ci-dessus pour des projets plus ou moins matures sur la durée du contrat qui équivaut à la durée du mandat. Ce contrat qui se veut évolutif a été mis à jour en décembre 2022 avec pour objectif :

- De retirer les projets abandonnés ou reportés,
- D'inclure des nouveaux projets en lien avec la transition écologique

les projets sont évalués avec des indicateurs qui relèvent notamment de la transition écologique.

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Montélimar-Agglomération est engagée depuis 2012 dans un processus d'élaboration du SCoT. Elle a choisi d'être moteur dans ce projet d'avenir, aux côtés de 7 autres EPCI, et de tenir un rôle majeur dans les enjeux économiques, de cadre de vie, d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de santé, de commerces, de loisirs...

Avancement du projet :

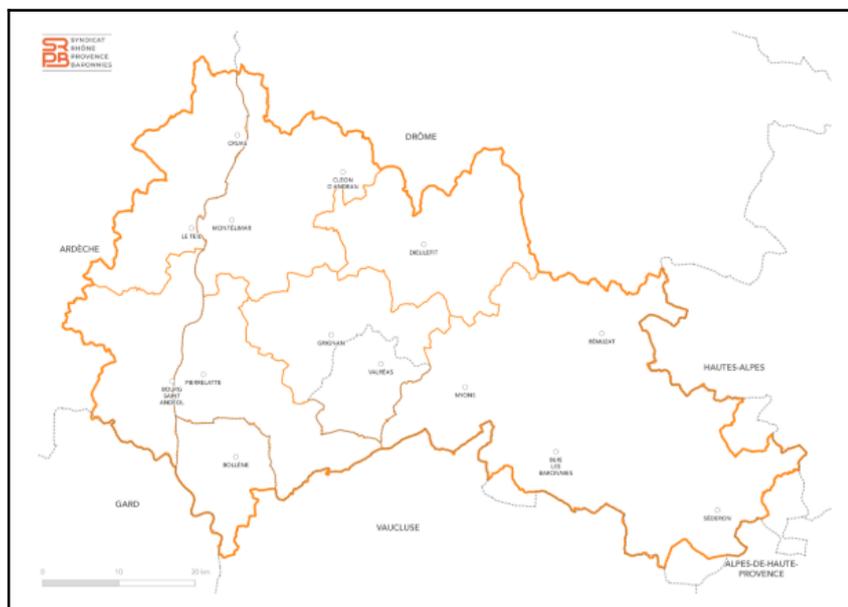
27 décembre 2018 : Arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat mixte du SCoT,

09 septembre 2020 : Installation du Comité syndical et élection du Bureau suite aux élections municipales de mars et juin 2020,

03 février 2021 : Installation des quatre commissions thématiques en charges du suivi des études,

27 avril 2021 : Délibération de prescription du SCoT définissant les objectifs de la procédure,

1er décembre 2021 : Premières Rencontre du SCoT Rhône Provence Baronnies à Nyons (lien vers les actes des Premières Rencontres : <https://www.srpb.fr/Qu-est-ce-que-cest-.EB.htm>).



Le SCoT Rhône Provence Baronnies constitué de 8 EPCI sur 3 départements et dans 2 régions

30 novembre 2022 : Deuxièmes Rencontres du SCoT Rhône Provence Baronnies à Bourg-Saint-Andéol (lien vers les actes des Deuxièmes Rencontres : <https://www.srpb.fr/La-procedure-d-elaboration.GB.htm>).

L'année 2022 a permis de poursuivre la démarche de construction d'un SCoT animé et vivant avec l'organisation de temps de concertation (élus, partenaires, acteurs socio-professionnels) : commissions thématiques, conférences, ateliers et coordinations techniques.

Actions 2023

Plusieurs actions ont été menées en 2023 dans le cadre de l'élaboration du futur SCoT :

- Finalisation du diagnostic territorial (fin 2023),
- Finalisation de l'Etat initial de l'Environnement,
- Lancement de l'étude « filières économiques locales » et ateliers thématiques sur les filières : économie présentielle ; industrie, artisanat et logistique ; agriculture et transformation ; énergie ; éco-activités ; culture et tourisme,
- Travail avec les Consulaires sur les filières économiques locales,
- Lancement de l'étude « SCoT & Santé »,
- Apport d'une équipe étudiante en Master de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) de Grenoble : formes urbaines et résidentielles en 2050 en Rhône Provence Baronnies,
- Participation au suivi des études sur le territoire (PCAET, PLH, PAT...).



PROGRAMME LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale)

LEADER est un programme européen destiné au développement des zones rurales. Présent sur le territoire du Bassin de Montélimar, il a financé des projets communautaires dans les politiques publiques d'agriculture, d'environnement, de tourisme et d'économie. En 2022, Montélimar Agglomération a obtenu un cofinancement pour la mise en valeur de l'île verte sur le territoire de Montélimar Agglomération : prestation d'accompagnement pour la mise en œuvre du projet global de l'île verte et recrutement d'un chargé de mission.

Le programme actuel est terminé. Une nouvelle programmation 2023-2027 débutera en septembre 2023 avec un périmètre étendu à l'échelle départemental. Le GAL Portes de Provence devient le GAL Drôme entre Rhône et Montagne. Les projets devront répondre à l'un des 3 axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : consolider une armature territoriale complémentaire depuis les centralités de la vallée du Rhône jusqu'aux pôles de proximité des territoires ruraux hors influence urbaine,
- Axe 2 : Conforter une offre touristique drômoise différenciée et durable autour de ses marqueurs et de ses patrimoines,
- Axe 3 : Soutenir un développement économique drômois à la rencontre des dynamiques de la vallée du Rhône et des ressources et forces-vives de ses espaces ruraux.

LE PLAN CLIMAT

Aujourd'hui Montélimar-Agglomération est engagée dans son Plan Climat à travers l'élaboration du PCAET. Cet outil d'animation du territoire définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique. Il répond à des engagements internationaux, nationaux et régionaux, avec notamment les premiers objectifs à 2030 du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire, pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique, pour l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, pour l'amélioration de la qualité de l'air, et pour l'adaptation au changement climatique.

2022 : Phase diagnostic et lancement de la concertation à travers les groupes de travail pour déterminer les enjeux et les axes d'intervention du PCAET.
2023 : Définir la stratégie, élaborer les 45 fiches d'actions à conduire en cohérence le le Projet de Territoire. Perspectives 2024 : Faire adopter le Plan Climat avec son Evaluation Environnementale Stratégique et démarrer les actions prioritaires.



LA MAISON DES PROJETS

Une réflexion s'est engagée pour créer une « Maison des Projets », véritable lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement des porteurs de projets dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du développement économique et du commerce. Ce guichet unique à vocation à fournir des renseignements mais surtout à coordonner et optimiser l'action des services des collectivités et des partenaires extérieurs au service des porteurs de projets du territoire.

Outre la volonté de faciliter les démarches administratives des administrés pour le dynamisme et l'attractivité du territoire, ce projet s'inscrit dans les principes d'amélioration de l'accessibilité des services publics (loi NOTRe), de simplification des démarches administratives (loi ESSOC) et de rapprochement des services publics des usagers (ex réseau France Services). Son ouverture est envisagée au cours de l'année 2024.

LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La direction du Développement Economique de Montélimar-Agglomération située dans le bâtiment Occitan, 2ème étage, propose les services suivants :

Développement économique :

- Accueil des projets d'implantation d'entreprises (par la vente de foncier sur les parcs d'activités, ou par la mise en relation avec les agences immobilières ou les privés disposant de locaux d'activités ou commerciaux à la location ou à la vente),
- Accompagnement des porteurs de projets sur les aides financières relatives à leur implantation,
- Mise en réseau avec le tissu associatif économique local,
- Organisation d'événements économiques en faveur de l'emploi : Forum de l'Alternance & de la Formation, Forum des Jobs saisonniers, Forum de l'Emploi, Accueil de la Caravane des Métiers,
- Mise en place du Campus Montélimar Agglo dans les anciens locaux de la Chambre de Métiers. Jadis une ancienne friche, le Campus est un lieu favorisant l'accès à la formation par la présence du CNAM du celle du GRETA. Le Campus est aussi un lieu destiné à accompagner les porteurs de projets en création. Aussi, les associations, Initiative Portes de Provence (IPP), l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) ainsi que le Réseau Entreprendre Drôme Ardèche (REDA) sont présents au sein des locaux du Campus pour accompagner et dynamiser la création sur le territoire,
- Pilotage du dispositif CNFS (Conseillers Numériques France Services) : 2 conseillers numériques ont reçu une formation durant 4 mois. Leur mission est d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives en ligne. Ce dispositif participe à l'inclusion numérique.

Actions 2023

Continuer d'accompagner le déploiement de nouvelles formations permettant ainsi aux étudiants du territoire de pouvoir se former sur place et parallèlement, permettant aux entreprises de recruter localement, des collaborateurs formés. Accueil au campus de permanences du Conseil Départemental de la Drôme destinées aux bénéficiaires du RSA. Le lieu permet ainsi la mise en relation avec les organismes présents au sein du campus, que ce soit les centres de formation (GRETA et CNAM) ou encore les associations d'aide à la création d'entreprise : ces différents acteurs peuvent accompagner les bénéficiaires du RSA vers un retour à une formation ou à un emploi.





La MDA, un pôle pour l'information, la formation et les échanges.

LA MAISON DE L'AGRICULTURE

La Maison de l'Agriculture, implantée depuis 2016 sur Cléon d'Andran, permet de disposer d'un équipement de services de proximité s'inscrivant totalement dans la dynamique du projet de territoire.

Ce site est la porte d'entrée pour faciliter les échanges, orienter, conseiller et permettre la tenue de formations, de réunions collectives et individuelles, l'accueil des exploitants agricoles, des porteurs de projet et de nos partenaires...

Depuis 2014, Montélimar-Agglomération mène en collaboration avec ses partenaires, différentes actions structurantes pour répondre aux enjeux locaux, tout en facilitant la mise en réseau des acteurs via le service agriculture et forêts.

> Sur le plan agricole :

L'émergence du Projet Alimentaire Territorial, l'appui à l'installation/transmission avec les partenaires locaux, la mobilisation des communes sur la restauration collective en parallèle de la sensibilisation des enfants (écoles, centres de loisirs, crèches), l'accompagnement d'un groupe d'éleveurs sur la mise en place d'un outil d'abattage innovant (caisson d'abattage à la ferme et unité collective de gestion des carcasses), la reconquête d'espaces pastoraux et l'appui au pastoralisme via un Plan Pastoral Territorial, la mise en place d'une base de correction RTK pour favoriser l'autoguidage (programme de réduction des produits phytos), lien et actions dans le cadre du contrat de rivière Roubion-Jabron-Riaille mis en œuvre sur le bassin versant Roubion-Jabron par le biais du Syndicat Mixte du Roubion et du Jabron (SMBRJ) - lutte contre les espèces invasives, qualité de l'eau..., travail croisé avec les gestionnaires de l'eau potable (Ville de Montélimar et Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas-Roubion, du Jabron et de la Citelle) sur l'animation de deux Aires d'Alimentation du Captage (AAC) prioritaires : la Tour et les Reynières (enjeux pesticides et nitrates, et des actions initiées sur les périmètres rapprochés), lancement d'une démarche d'envergure avec les acteurs locaux vers la Bioéconomie territoriale (création du «cercle de la Bioéconomie» en 2020, travail sur les co-produits à venir).

> Sur le plan forestier :

Coopération interterritoriale autour de la forêt privée (Information et formation des élus et propriétaires forestiers, réduction de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, poursuite des opérations de gestion durable des forêts du Bassin de Montélimar, communication et échanges autour des actions portées localement), Appui des partenaires locaux sur la réflexion de création d'un pôle Bois (Faciliter la gestion concertée du foncier, promouvoir la richesse du territoire, structurer la filière Forêts/Bois sur le bassin de Montélimar, accompagner l'anticipation aux changements climatiques) + lien avec les actions agricoles (sylvopastoralisme...).



FOCUS SUR LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Les enjeux de sûreté et de sécurité alimentaire territoriale, amplifiés par la crise sanitaire, ont conforté Montélimar-Agglomération dans sa volonté de fédérer et de consolider les différentes initiatives vers une stratégie alimentaire globale de territoire.

Montélimar-Agglomération est actuellement en phase d'élaboration du plan d'action et est labellisé jusqu'en juin 2024 « PAT en émergence » par le Ministère de l'Agriculture.



Emergence du Projet Alimentaire territorial labellisé en juin 2021 pour 3 ans.

Porté par le service agriculture et forêts, le Projet de Montélimar-Agglomération s’est initié dans un contexte local favorable au renforcement de la résilience alimentaire et propice aux transitions agricoles, alimentaires, et environnementales.

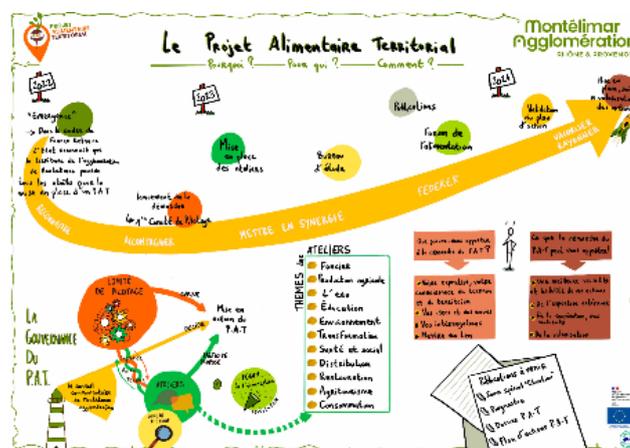
Forte d’une agriculture diversifiée, d’actions agricoles déjà engagées dans le développement durable dont la Bioéconomie, et de liens tissés avec de nombreux partenaires, la volonté locale d’animer cette démarche participative et transversale fait sens.

L’objectif est de fédérer avec cohérence les différentes initiatives vers une stratégie globale de territoire.

Par cette approche qui se veut systémique, l’ensemble des élus de Montélimar-Agglomération portent l’ambition d’améliorer la sécurité et la sûreté alimentaire, avec le souhait de développer une alimentation accessible à tous, saine, durable, de qualité, tout en préservant les ressources et en valorisant les productions locales.

L’élaboration du PAT de Montélimar-Agglomération, s’articule autour des axes suivants :

- > Structurer l’offre alimentaire de demain et relocaliser la valeur ajoutée en ciblant les acteurs du volet productif et agro-alimentaire,
- > Développer l’éducation alimentaire et l’accessibilité sociale à tous les stades de la vie, en ciblant les acteurs du volet consommation.





L'opération a consisté à réaménager la base de loisirs pour en faire un lieu convivial où tous les publics peuvent se retrouver pour pratiquer sports, loisirs et découverte du patrimoine.



FIN DU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BASE ÉDUCATIVE, SPORTIVE ET DE LOISIRS DE MONTÉLIMAR

La Communauté d'Agglomération Montélimar- Agglomération s'est engagée, dans le cadre de son dernier projet de territoire, dans une politique en faveur du développement économique, touristique, et de la pratique sportive. Se situant à l'Ouest du territoire et de la commune de Montélimar, sur le site de Montmeillan, la base de loisirs présente une situation avantageuse par la proximité du Rhône, du canal, de la Via Rhôna, mais aussi par sa capacité à relier les territoires de l'Ardèche et de la Drôme, et offre un «poumon vert» à notre territoire riche en faune et en flore variées.

Objectifs :

- maintenir un cadre de vie de qualité, sur le plan environnemental et esthétique,
- promouvoir la pratique sportive,
- être un cadre éducatif et récréatif, familial et populaire. Cet équipement établi sur un site naturel d'une surface de près de 44 hectares est dédié à la pratique libre d'activités de plein air (sports nautiques, natation, pêche...), éducatives et de loisirs (bien-être, pique-nique, plage, jeux).

La modification n°3 du PLU de Montélimar a été approuvée en 2023 pour permettre la pérennisation d'une activité de restauration / loisirs et la réalisation d'une voie modes doux avec la Via Rhôna.

Les vecteurs d'aménagements mis en œuvre s'articulent selon 3 axes :

Axe 1 : Éducatif et Mise en valeur de la Biodiversité

Axe 2 : Sportif et bien-être

Axe 3 : Loisirs et Tourisme

Les processus d'entretiens respectueux mis en œuvre :

Axe 1 : Mode de gestion raisonnée des espaces vert

Un processus de gestion différenciée et raisonnée des espaces verts est déployé sur ce site à haute valeur environnementale. Ceci dans l'optique de préserver, protéger et renforcer la Biodiversité commune et remarquable présente sur le site.

Axe 2 : Plan de gestion de l'espace naturel pluriannuel

Sous accompagnement d'un Cabinet et Ecologue sur une période de 10 années (2020-2030) un plan de gestion est composé et appliqué par les équipes d'entretien de l'espace naturel (tonte sélectives, suivi batraciens, périodicité adaptée au cortège faunistique et floristique).

2023

La Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération a aménagé l'aire de stationnement au niveau de la Base de Loisirs de Montélimar. L'aménagement consiste en la création d'un espace dédié au stationnement des véhicules légers intégrant les modes doux (piéton-cycles) ainsi que les transports collectifs. Cet aménagement comprend entre autres un arrêt de bus aux normes PMR afin d'acheminer les administrés depuis le centre-ville de Montélimar (ligne estivale) ainsi que la plantation de 40 arbres d'ombrage sur le parking (automne 2023).



MISE EN VALEUR DU SECTEUR DE L'ÎLE VERTE

L'île verte située entre le vieux Rhône et son canal représente un véritable poumon vert à l'ouest de l'agglomération.

Ce secteur s'étend du nord depuis les communes d'Ancône et de Rochemaure jusqu'au sud sur la commune de Châteauneuf du Rhône. IL concerne également en grande partie le territoire de la ville de Montélimar tout en étant en limite des communes du Teil et de Viviers. Cet espace offre des perspectives de développement favorables au déploiement d'activités locales et durables très transversales, telles que le déploiement de cultures vivrières, l'appui à l'installation agricole, l'agritourisme et les mobilités douces.

Ce secteur offre également des perspectives en matière de préservation de l'environnement, de renaturation écologique et de mise en valeur des sites existants dans un objectif de développement touristique.

La mise en valeur du secteur de l'île verte est un projet phare du projet de territoire de Montélimar-Agglomération.



Le projet est de proposer une identité marquée pour l'île verte

Les démarches fléchées

Différentes démarches ou projets publics et privés se croisent sur le secteur de l'île verte. Leurs vocations multiples se retrouvent sans difficultés autour des principes de développement durable :

- Infrastructures de loisirs (base de loisirs, centre équestre, karting...),
- Hébergement et restauration touristique,
- Projets naturalistes (restauration zones humides, zones de découverte et/ou naturelles),
- Activités agricoles diversifiées en lien avec le projet Alimentaire Territorial,
- Développement des mobilités douces.

Un travail sur la mise en cohérence de ces démarches avait déjà été réalisé en 2011/2012 dans le cadre d'une étude portée par les 6 communes riveraines du vieux Rhône, à savoir Rochemaure, Le Teil, Viviers, Ancône, Montélimar et Châteauneuf du Rhône. La réflexion engagée aujourd'hui sur l'île verte prend en compte les conclusions de cette étude dénommée projet de territoire s'inscrivant dans un schéma local du vieux Rhône de Montélimar pour la réappropriation sociale du fleuve ».

Afin de prendre en compte les orientations attendues sur ce secteur, l'idée du projet est de proposer une identité marquée pour l'île verte, à savoir une identité locale génératrice de comportements écocitoyens et d'exigence en matière de qualité de cadre de vie, via un plan d'actions cohérent et vertueux de démarches à soutenir.

Dans le cadre de la mise en valeur du projet de l'île verte, Montélimar-Agglomération a lancé en 2023 une consultation afin de disposer d'un cabinet extérieur pour une prestation d'accompagnement relative à la mise en œuvre de ce projet.

L'accompagnement aura pour enjeu principal la mise en transversalité entre tous les acteurs publics et privés impliqués dans ces opérations pour assurer une réussite de ce projet.

Cette prestation a débuté à la fin du printemps 2023 avec dans un premier temps la réalisation d'un état des lieux et l'élaboration d'une stratégie à affiner et à adopter.

En outre, Montélimar-Agglomération a mené une modification du Plan Local d'Urbanisme de Montélimar, en 2022 et 2023, dans le but de valoriser l'île, notamment la base de loisirs et d'interdire toute nouvelle création de carrière alluvionnaire, incompatible avec les objectifs souhaités pour l'île verte.

2 Actions de sensibilisation au développement durable



AXE 1 - Intégrer en amont la préservation et la valorisation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Dans le cadre de ses compétences protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des cours d'eau, Montélimar-Agglomération accompagnée des acteurs et partenaires du territoire intervient sur différentes thématiques. Situé dans la vallée du Rhône, le territoire présente une forte concentration de cours d'eau : le Rhône, d'abord, avec notamment les îles du Rhône sur Châteauneuf du Rhône, mais aussi le Jabron, le Roubion et leurs affluents (avec leur ripisylve). La gestion des cours d'eau d'intérêt communautaire, parfois sensible, est confiée au SMBRJ (Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron).

Les paysages sont marqués au Nord-Est par le massif boisé de Marsanne et, au Sud, par les plateaux de Montjoyer, d'Espeluche, et du vieil Allan. Ces différents sites font l'objet de classements et d'inventaires divers au titre de la faune et de la flore. Montélimar-Agglomération participe à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique, et à des actions de préservation de la ressource en eau qu'il convient de suivre et pérenniser. Sur la thématique « déchets », la mise en œuvre de différentes actions se poursuit pour la réduction et la valorisation.

1.1 - Préserver et valoriser la biodiversité et les milieux

La pression toujours plus forte sur les espaces naturels nécessite de protéger et préserver les espaces et les espèces pour enrayer la perte de la biodiversité. Dans le cadre de ses missions, le SMBRJ participe activement à la préservation et à la valorisation de nombreux sites sur Montélimar- Agglomération :

- Gestion de 1 zone classée Natura 2000, celle de la basse vallée du Roubion (de Pont de Barret à Montélimar),
- Mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Entretien (PPE) avec 2 volets :
 - Volet Végétation (améliorer la diversité des boisements, la lutte contre les espèces invasives telles que l'ambrosie et la renouée du Japon, intégration des enjeux faune flore à préserver dont notamment le castor, les orchidées sur pelouses sèches...),
 - Volet Transports sédimentaires (restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau).
- Portage de l'animation et du suivi du Contrat de Rivière Roubion-Jabron-Riaille dont de nombreuses actions ont été engagées et réalisées en 2023.



Effacement du seuil « Top Semence »

Par ailleurs, la dimension environnementale est présente dans les marchés de Montélimar-Agglomération, par la mise en œuvre de critères ou de clauses liés au développement durable, lorsque cela est pertinent (obligation de recycler les matériaux usagés, choix d'une technologie respectueuse de l'environnement, etc.).

Actions 2023

- Par le biais du SMBRJ et directement, Montélimar-Agglomération participe à différentes actions :
 - L'éco-pastoralisme : En lien avec le service Agriculture et forêts, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 déposé au printemps 2021 pour 5 ans et du Fond Vert déposé en 2023 pour 3 ans à la suite d'actions de reconquête financées dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du bassin de Montélimar, avec un troupeau atteignant désormais près de 700 bêtes conduit en garde avec un berger. Cette action menée en partenariat avec les éleveurs locaux et l'appui de l'ADEM (association pastorale Drômoise) s'effectue dans le lit du Roubion entre Bonlieu et St Marcel-lès-Sauzet, afin de lutter notamment contre les plantes invasives (canne de Provence, buddleia, ambrosie),
 - Poursuite de l'étude visant la renaturation du Roubion à Charols et Manas,
 - Animation Natura 2000 du site « Basse Vallée du Roubion » en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires de la Drôme,
 - Finalisation de l'étude visant à l'actualisation et l'élaboration d'un nouveau programme de gestion et restauration du Roubion et du Jabron,
 - Suppression du seuil « Top Semence » sur le Jabron,
 - Entretien annuel de la ripisylve sur le territoire de l'agglomération de Montélimar (plusieurs secteurs sur le Roubion, le Jabron),
 - Lutte contre la Canne de Provence sur différents secteurs,
 - Entretien des ruisseaux sur Saulce sur Rhône : Véronne, Teyssonne, Mouillon, Olnier.
- Suivi du plan de gestion de la zone humide des Tournettes, (800 m² le long du Blomard) créée en 2016, dans le cadre des mesures compensatoires liées aux travaux d'aménagement de la station d'épuration des Tournettes/Saulce-sur-Rhône,
- Entretien des digues classées sur Montélimar (dignes du Roubion, Jabron, digue de la Conférence et digue du Ponton).

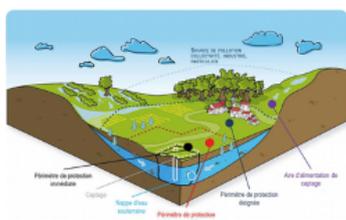
Actions à venir

Contrat de Rivière :

- Poursuite de la continuité écologique du Jabron,
- Etude suivi qualité des eaux sur le bassin versant du Roubion-Jabron,
- Travaux de gestion sédimentaire,
- Lancement des travaux pour la restauration du Roubion entre Manas et Charols,
- Suivi des deux plans de gestion des zones humides.

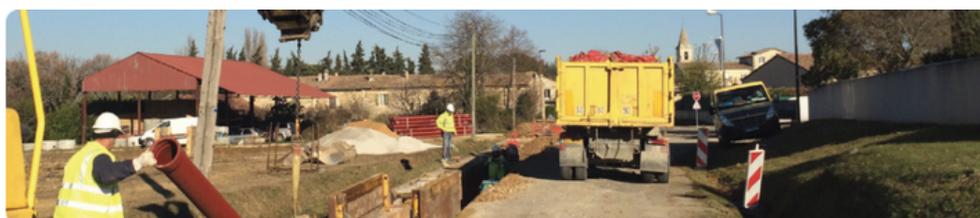
Pistes d'améliorations

- Avancer sur la prise en compte des Trames Vertes et Bleues en partenariat avec le CEN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels).
- Sensibiliser la population aux dangers de l'utilisation de certains produits dans l'entretien des jardins privés (Maison de l'Agriculture).



La Ville de Montélimar mène une démarche « captage prioritaire », en concertation avec les services de l'État, l'Agence de l'eau RMC, Montélimar- Agglomération la Chambre d'Agriculture de la Drôme, et la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux.

1.2 - Préserver et valoriser la biodiversité et les milieux



Les actions menées par Montélimar-Agglomération en matière d'assainissement, et de gestion des cours d'eau par le SMBRJ, se poursuivent et donnent des résultats satisfaisants. Une amélioration de la qualité des eaux de certaines rivières a même été constatée depuis quelques années. Ces efforts sont donc à poursuivre.

Le département de la Drôme compte à ce jour 18 captages d'eau potable déclarés prioritaires, dont 2 captages sur Montélimar- Agglomération.

Le captage d'eau potable de «La Tour», propriété de la Ville de Montélimar, situé sur la commune de la Bâtie-Rolland, est stratégique. Il n'est plus utilisé mais pourrait contribuer à nouveau à alimenter la Ville de Montélimar et les communes d'Ancône et Montboucher sur Jabron. Il permettrait également de sécuriser l'alimentation en eau de Châteauneuf du Rhône et d'Allan.

Etant donné la grande superficie de l'aire d'alimentation du captage et l'importance du monde agricole sur le secteur, la Ville de Montélimar mène une démarche « captage prioritaire », en concertation avec les services de l'État, l'Agence de l'eau RMC, la Chambre d'Agriculture de la Drôme, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux et Montélimar-Agglomération. Dans le cadre de cette démarche, plusieurs études réglementaires ont déjà été réalisées, à savoir :

- Une étude hydrogéologique, qui a permis de déterminer l'aire d'alimentation du captage. Cette aire, d'une superficie de 28 km², s'étend sur les territoires de 7 communes (Charols, Eyzahut, La Bâtie-Rolland, La Bégude-de-Mazenc, Saint Gervais-sur-Roubion, Salettes, Souspierre),
- Un diagnostic des pressions agricoles sur l'aire d'alimentation du captage, mené par la Chambre d'Agriculture,
- Un diagnostic des pressions non agricoles (regroupant l'assainissement, les activités industrielles, la population, les espaces publics et les voiries) sur l'aire d'alimentation du captage, mené par la Ville de Montélimar,

- Suite aux conclusions du Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles, la nécessité d'orienter de manière pertinente le travail autour de la construction du plan d'actions agricoles a amené la Ville de Montélimar à solliciter un appui des services agricoles de Montélimar-Agglomération et de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, sur l'élaboration et la mise en œuvre d'actions,
- Le captage des Reynières, propriété du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas Roubion (SIEBR), est situé sur la commune de Bonlieu-sur-Roubion. Ce captage prioritaire représente en moyenne 40 % de la production d'eau du syndicat, qui alimente 20 communes en eau potable.

Actions 2023

- Reprise des réseaux dans la traversée de Manas,
- Reprendre des réseaux dans diverses rues du centre ville de Montélimar,
- Renouvellement de réseau quartier Fangeras à La Laupie afin de réduire les eaux claires parasites,
- Mise en séparatif de diverses rues dans le village d'Ancône,
- Extension du réseau d'eaux usées quartier Blachette à Allan,
- Renouvellement du réseau dans la traversée de la Bâtie Rolland,
- Mise à jour des schémas directeurs d'assainissement pour le système d'assainissement de Montélimar et pour le système d'assainissement des Tourettes / Saulce,
- Fin des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la station d'épuration de Charols,
- Lancement des études pour un agrandissement des stations de Cléon d'Andran et Puy Saint Martin ou création d'une station d'épuration commune à Cléon d'Andran et Puy Saint Martin.



Agrandissement de la station d'épuration de Charols

Actions à venir

- Concernant l'Assainissement Collectif :
 - Poursuite des extensions de réseaux : quartier rue Royale à la Coucourde, quartier Coste à Manas,
 - Travaux de Mise en séparatif du réseau d'assainissement dans le vieux village de Puygiron, Marsanne et Saint Gervais sur Roubion.
- Poursuite des travaux de reprise de réseaux et de réduction des eaux claires parasites dans de nombreuses communes et notamment lors de projets d'aménagement portés par les communes.
- Poursuite des actions avec les propriétaires pour la suppression des raccordements de chenaux sur les réseaux d'eaux usées.
- La poursuite des études pour une réhabilitation et un agrandissement de station d'épuration de Savasse Village.
- Lancement des travaux pour le raccordement des eaux usées de Chateauneuf-du-Rhône sur Montélimar.

Pistes d'améliorations

- Récupération des eaux de pluie.
- Réflexion à poursuivre pour la gestion des demandes de branchements d'eaux usées directement par l'agglomération y compris le suivi des travaux correspondants.

1.3 - Réduire et valoriser les déchets



La collecte des déchets ménagers est gérée depuis plus de 20 ans à l'échelle intercommunale sur le territoire. Le traitement est confié au Syndicat des Portes de Provence (SYPP) avec la gestion des bas de quai des déchetteries intercommunales.

Différentes actions spécifiques et complémentaires sont menées sur le territoire avec le SYPP :

- Chaque année, le SYPP et Montélimar-Agglomération organisent deux opérations de distribution gratuite de compost issu du compostage des déchets verts sortant des déchetteries. Le compost provient de la plateforme de compostage ALCYON située à Bollène et partenaire de l'opération. Il peut être utilisé en agriculture biologique. Face au succès de cette opération, les opérations se déroulent sur 1 jour et demi,

Les objectifs fixés au niveau du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021 - 2026 (PLPDMA) du SYPP sont :

- - 53 kg/hab/an de déchets ménagers d'ici 2025,
- 65 % à atteindre pour la valorisation matière des déchets non dangereux non inertes en 2025.

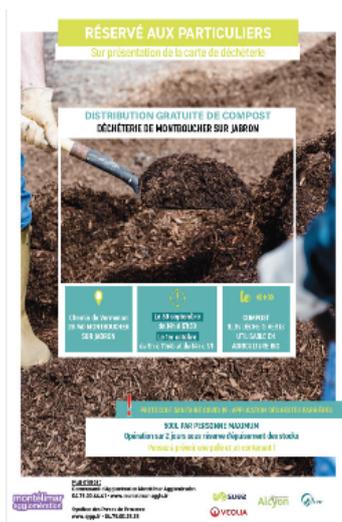
Après une année 2022 qui a connu une baisse des tonnages d'ordures ménagères et de collecte sélective (sauf le verre), en 2023, les tonnages des déchets évoluent comme suit. Il convient de prendre ces évolutions avec précaution car ces estimations peuvent changer d'ici la fin d'année 2023 :

- +2 % d'emballages papiers soit 40 kg/hab/an,
- -2,6 % des ordures ménagères soit 267 kg/hab/an,
- -0,7 % du verre soit 28,7 kg/hab/an.

En ce qui concerne les déchetteries, Montélimar-Agglomération gère 5 déchetteries. Des nouveaux flux ont été développés ces dernières années : collecte du mobilier, collecte du polystyrène. En 2023 ont été mis en place les nouvelles REP concernant les articles de bricolage et de jardin thermique et non thermique, les articles de sport et de loisirs et les jeux et jouets (à la déchèterie des Léonards). La fréquentation des déchetteries ne cesse de croître avec une saturation de certaines, saturation accentuée en période de taille par les apports des déchets verts.

Actions 2023

- Poursuite du compostage partagé et mise en place de sites. Formation de référents de sites.
- Finalisation de l'étude sur la collecte séparée des biodéchets et lancement du projet : relance du compostage de proximité, lancement de la phase test pour la collecte séparée. Recrutement d'un maître composteur. Pour rappel, au 31/12/2023, la collecte des biodéchets sera obligatoire.
- Modification des horaires d'ouverture des déchetteries intercommunales
- Poursuite de l'étude de faisabilité sur la création d'une plateforme de gestion des déchets verts.
- Lancement d'un audit sur l'état des déchetteries intercommunales.



Distribution gratuite de compost



Point éco tri : verre, cartons et emballages papier

- Communication et sensibilisation sur le tri des déchets : Mag de l'Agglo, outils de sensibilisation offerts aux scolaires sur le thème du gaspillage alimentaire et des biodéchets.
- Mise à disposition des mairies de panneaux d'information pour les points Eco tri afin de lutter contre les dépôts sauvages. Courriers d'avertissement aux contrevenants dès que cela est possible.
- Suivi des fréquences de collecte et adaptation du parc de conteneurs pour pallier à l'augmentation des volumes.
- Poursuite de la mise en place de nouveaux points éco tri.
- Ajout de colonnes aériennes à cartons sur l'ensemble du territoire - Suivi et optimisation de cette collecte par apport volontaire.
- Partenariat avec la ressourcerie AXED.
- Poursuite de la distribution des corbeilles de tri en 2023.

Actions à venir

- Déploiement de la collecte séparée des biodéchets à l'ensemble des secteurs concernés du territoire.
- Poursuite et accélération du développement des composteurs partagés et de la formation des bénévoles.
- Renforcement de l'opération « composteurs individuels ».
- Poursuite de la démarche d'optimisation de la collecte des déchets sur Montélimar : suppression de points noirs et développement de points éco tri sur certains quartiers.
- Poursuite de la distribution de la nouvelle corbeille de tri auprès des administrations pour relancer le geste de tri des papiers (suite à l'audit).
- Poursuite des actions de sensibilisation et mise en œuvre de nouveaux points de collecte en CSE.
- Poursuite de l'optimisation de la collecte du verre et des emballages papiers (densification du parc avec de nouvelles colonnes et CSE), la communication sur le tri, la sécurité sur les circuits de collecte et l'objectif de diminution des dépôts sauvages.
- Engagement d'actions pour l'amélioration de la collecte des végétaux sur le territoire – gestion locale des déchets verts.



Pistes d'améliorations engagées ou à engager

- Réduction des biodéchets dans les poubelles (compostage dans les quartiers ou dans les communes, collecte séparée des biodéchets).
- Réflexion sur le mode de financement du service public d'élimination des déchets.
- Inciter et améliorer le tri des déchets dans les lieux de manifestations.
- Augmentation du maillage sur la collecte des textiles.
- Promotion de la reprise 1 pour 1 des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Incitation des industriels et les commerçants à valoriser leurs déchets.
- Agrandissement de déchetteries intercommunales (nouveaux quais, nouvel espace de dépôts de déchets, amélioration des conditions d'attente).



Développement des composteurs partagés



AXE 2 - Articuler urbanisme, habitat, mobilité et équilibre des espaces

Dans le cadre de ses compétences aménagement et transports, Montélimar-Agglomération mène des projets en accord avec ses objectifs de lutte contre le changement climatique pour garantir un cadre de vie agréable aux habitants. Dans ses politiques et schémas de construction, elle doit tenir compte des différents aspects du développement durable qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques. A cette fin, elle prépare également le territoire aux évolutions du climat et à la transition énergétique ainsi qu'à l'optimisation du foncier en vue de la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.



2.1 - Prendre en compte les objectifs de développement durable dans l'aménagement du territoire

La dégradation de la biodiversité, les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines dues aux transports, l'intégration sociale, la prévention des risques, la préservation des paysages sont autant de facteurs à prendre en compte dans l'aménagement de notre territoire.

Dans le cadre de sa compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Montélimar-Agglomération, désormais compétente en matière d'évolution des documents d'urbanisme de ses communes membres en attendant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, portera une attention particulière à la prise en compte des contraintes environnementales dans les PLU communaux puis dans le PLUi.

Actions 2023

Montélimar-Agglomération :

- Suivi de l'élaboration du PLU communal de Saint-Marcel-lès-Sauzet, avec pour souci de limiter la consommation d'espaces (dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette) et de protéger les éléments naturels et agricoles. A notamment eu lieu le débat en conseil municipal et communautaire sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Approbation de la Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité n°2 du PLU de Montélimar pour permettre l'implantation d'un équipement public majeur tout en protégeant la zone humide présente sur le site projet,
- Finalisation de la modification n°3 du PLU de Montélimar notamment pour préserver le secteur des îles (en supprimant la possibilité de développer une exploitation de carrières) et pour réaliser à terme une liaison modes doux entre la base de loisirs de Montmeillant et la via Rhôna (en inscrivant un emplacement réservé).



Gestion de la ripisylve

- Poursuite de la modification n°4 du PLU de Montélimar pour notamment favoriser la densité des constructions (avec inscription de plusieurs orientations d'aménagement sectorielles sur des gisements résiduels en dents creuses), imposer davantage d'espaces verts et plantations,
- Finalisation d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de Montboucher sur Jabron pour permettre la réutilisation d'un espace en friche situé en zone agricole et à proximité du centre-bourg,
- Lancement d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU de Puygiron pour permettre l'extension d'une carrière de calcaire dans une logique de réapprovisionnement local du territoire en matériaux,
- Le nouveau PLH a été adopté en conseil communautaire, avec comme priorités la reconquête du parc ancien, la limitation de la périurbanisation, le renforcement de la densité et la production d'une offre de logements diversifiées et abordables,
- Lancement de la modification de droit commun n°1 du PLU de Montboucher-sur-Jabron pour permettre la réalisation de nouveaux projets urbains tout prenant en compte les enjeux actuels au regard de Développement Durable (densité, gestion eaux pluviales, intégration mobilités douces, préservation de la végétation...),
- Poursuite de la modification simplifiée n°2 de Cléon d'Andran afin de renforcer le réseau de voies de circulation douce dans le centre-bourg et de protéger le réseau des haies en zone Agricole,
- Poursuite la modification de droit commun n°1 de Roynac afin d'assurer un développement urbain raisonné assurant une meilleure gestion des ressources naturelles (eau, végétation...),
- Lancement d'une modification simplifiée n°1 d'Ancône afin de permettre l'implantation d'un équipement public structurant tout en favorisant l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle,
- Poursuite du PLU intercommunal avec la finalisation des études d'identification des pistes d'actions agricoles qui permettraient de répondre aux enjeux du territoire identifiés lors du diagnostic et de repérage à la parcelle des gisements fonciers potentiellement mobilisables (dents creuses, parcelles divisibles, friches),
- Poursuite de l'étude patrimoniale du centre-ville de Montélimar avec la présentation du dossier en Commission nationale des Sites et son avis favorable et la préparation du dossier d'enquête publique. Un règlement reste à écrire dès la décision du Ministère de classement en site patrimonial remarquable sera prise (début 2024),
- Poursuite du dialogue avec les aménageurs à l'occasion de projets de lotissements pour inciter à davantage d'espaces verts, d'espaces partagés, de liaisonnement des voiries, de formes d'habitat intermédiaires etc,
- Poursuite de la stratégie foncière engagée pour maîtriser des biens et les valoriser à terme (une dizaine de délégations du droit de préemption urbain aux communes et deux préemptions),
- Finalisation d'une étude habitat sur le centre de Cléon-d'Andran, Petite Ville de Demain, pour analyser les besoins de reconquête de logements dégradés et/ou vacants,
- Plan de gestion de la ripisylve et des sédiments : le SMBRJ effectue une surveillance de la végétation en amont des ouvrages d'art afin de limiter le risque d'embâcle et favorise la mise en eau des chenaux secondaires du Roubion pour retrouver un fonctionnement plus naturel et limiter les impacts lors des crues.

Actions à venir

- Dans le cadre du PLUi, poursuite en 2024 de la réflexion engagée pour le projet de territoire, pour définir les orientations du PADD à horizon 2035 en matière d'environnement, de mobilité, de développement».
- Dans le cadre du dispositif-Action Cœur de Ville, engagement en septembre 2023 de l'opérationnalité de l'OPAH-Renouvellement urbain sur le centre de Montélimar.



La VJV c'est aujourd'hui :
-10,5 km de voie entre La Via Rhôna
à Montélimar et la Gare de
Montboucher-sur-Jabron.
- 6 km de voie entre Puygiron
et le stade de la Bâtie Rolland.

- Poursuite des plans de gestion ripisylve et sédiments dans le cadre du Contrat de Rivière Roubion-Jabron-Riaille par le SMBRJ.
- Poursuite de l'élaboration du PCAET et de l'Évaluation Environnementale Stratégique.
- Transformer le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat en Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

Pistes d'améliorations

- Anticiper le zéro artificialisation nette de terres agricoles, naturelles et forestières prévu par la loi Climat & Résilience en assurant un maximum de sensibilisation des élus, habitants et aménageurs.
- Inventer de nouvelles formes urbaines et innover pour reconstruire la ville sur elle-même (friches, vacance, renouvellement urbain, dents creuses).
- Systématiser les orientations d'aménagement sur les secteurs non construits de façon à optimiser le foncier résiduel.
- Valoriser les espaces naturels en milieu urbain en travaillant sur une trame verte et bleue urbaine et créer une cohérence d'ensemble (niveau SCoT et PLUi).
- Créer une cohérence de l'habitat par l'intermédiaire du PLH, du PLUi et du SCoT, afin de limiter la consommation d'espaces et les déplacements, favoriser la proximité des services et équipements et améliorer la qualité de vie des habitants.

2.2 - Encourager des modes de transports adaptés et moins émetteurs de gaz à effet de serre

L'augmentation des déplacements et les nuisances qui en découlent provoquent aujourd'hui des problèmes environnementaux, sociaux et de santé publique que Montélimar-Agglomération a choisi de traiter notamment dans l'organisation des transports et de la mobilité.

Actions 2023

- Véloroute Voie Verte de la Vallée du Jabron (VJV) : les études pour la réalisation de la VJV entre La Bâtie Rolland et Dieulefit se poursuivent.
- Poursuite de la mutualisation des sorties entre accueils de loisirs.
- Extension de 2 stations (10 au total) de locations automatisées de Vélos à Assistance Électrique (VAE) sur la ville de Montélimar avec un parc total de 40 VAE.
- Poursuite de la location de vélos à assistance électrique par l'Office de Tourisme du Pays de Marsanne.
- Campagne de communication affiche 120x176 sur le lancement du service de location de vélo électrique + relais sur les réseaux sociaux et le site internet + article dans le Mag + conf de presse.
- Aménagements du boulevard Meynot avec 1km de voie cyclable : campagne affichage 120x176 + relais sur les réseaux sociaux.
- Maintien du système de transport à la demande en véhicules électriques.
- L'ensemble des véhicules de transport en commun dispose d'un système d'information sonore des voyageurs depuis 2017, afin de limiter le handicap visuel. Ces véhicules disposent d'une accessibilité physique depuis 2016.

- Fin des travaux d'amélioration de l'accueil des usagers à l'agence Charles de Gaulle avec intégration d'une meilleure ergonomie pour les personnes souffrant de handicap(s) physique(s).
- Poursuite du Schéma Directeur Cyclable de Montélimar-Agglomération.
- Etude d'aménagement d'un pôle multimodal (cycles, piétons, transport collectif...) sur le site de la base de loisirs ainsi que d'une liaison VVV en lien avec la Via Rhôna. Objectif de cette étude : permettre une reconnexion aisée à la nature à tous les citoyens de la collectivité.
- Choix d'un nouveau délégataire transport pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Actions à venir

- VVV sur la partie La Bâtie Rolland - Dieulefit : poursuite des études sur ce tronçon en 2024.
- D'autres évolutions seront mises en place pour développer le service des transports avec la création et la rationalisation de lignes, l'amélioration du cadencement, la réflexion sur l'utilisation d'énergies moins polluantes en lien avec la mise en place d'un audit préalable à la relance de la procédure de Délégation de Service Public.
- Réflexion sur le lancement d'un Plan de Mobilité Simplifiée (PDMS) à l'échelle de Montélimar-Agglomération.
- Réflexion sur l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal au niveau de la gare SNCF.
- Réflexion sur une halte TGV sur le territoire.

Pistes d'améliorations

- Favoriser l'intermodalité du transport par le biais de tarifications combinées type Vélocs-bus, et mise en place d'équipements sécurisés, de transport dans les bus ou de stationnement, pour les vélos.
- Améliorer le schéma de développement d'un réseau de bandes et pistes cyclables, en lien avec l'ensemble des communes.
- Faire une cartographie des itinéraires cyclables pour compléter certaines zones de bandes ou pistes cyclables avec l'aide du Département.
- Faciliter le covoiturage en proposant le déploiement de parkings relais.
- Réfléchir avec la SNCF pour faciliter l'accessibilité des vélos dans les TER.
- Former les agents à l'écoconduite.
- Cinéma Les Templiers : inciter les spectateurs à covoiturer pour venir au cinéma, via la création d'une page Facebook, la diffusion d'annonces, ou par l'intermédiaire de la plateforme « Ciné-mobilité », actuellement en développement par l'ACRIRA (association régionale de cinémas).
- Proposer une plateforme de covoiturage pour les agents et imaginer une ouverture avec l'ensemble des entreprises du territoire. Développer le covoiturage pour les trajets domicile-travail mais également pour les trajets professionnels (réunions, formations,...).

2.3 - Garantir une qualité de vie aux habitants du territoire



Cycle de l'Ambrosie

La qualité de vie se traduit notamment par un environnement sain, une bonne qualité de l'air, un milieu sans nuisances sonores, visuelles, autant d'objectifs que vise Montélimar-Agglomération pour constituer un cadre de vie agréable.

Concernant la lutte contre l'ambrosie, Montélimar-Agglomération participe depuis de nombreuses années, aux différents dispositifs d'actions et d'information en lien avec la Préfecture et l'ARS (Agence Régionale de Santé) :

- Communication vers les communes avec un réseau de référents ambrosie, vers les agriculteurs, les habitants,
- Mise à disposition d'une exposition itinérante et de flyers,
- Participation au groupe de pilotage préfectoral, utilisation de la plateforme interactive de l'ARS.

Montélimar-Agglomération finance via une subvention versée à laCRIIRAD la gestion d'une de leurs balises implantée à Montélimar.

Une attention particulière est portée sur la qualité des matériaux utilisés dans la construction et la rénovation des bâtiments de l'Agglomération (peintures, protocoles d'aération...).

Actions 2023

- Création d'un groupe de travail intercommunal pour lutter contre l'ambrosie.
- Poursuite de la mise à disposition de l'exposition ambrosie dans les communes.
- Campagne de communication pour lutter contre l'ambrosie.
- L'éco-pastoralisme : En lien avec le service Agriculture et forêts, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 déposé au printemps 2021 pour 5 ans et du Fond Vert déposé en 2023 pour 3 ans à la suite d'actions de reconquête financées dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du bassin de Montélimar, avec un troupeau atteignant désormais près de 700 bêtes (ovins et caprins) conduit en garde avec un berger. Cette action menée par le SMBRJ en partenariat avec Montélimar-Agglomération, les éleveurs locaux et l'appui de l'ADEM (association pastorale Drômoise) s'effectue sur une 50 aine d'ha dans le lit du Roubion entre Bonlieu et St Marcel-lès-Sauzet, afin de lutter notamment contre les plantes invasives dont l'ambrosie.

Actions à venir

- Poursuite des efforts sur la qualité de l'air dans les bâtiments de l'agglomération.
- Poursuite des actions et travaux menés pour gérer les chloramines au centre aquatique Aloha.

Pistes d'améliorations

- Plan de prévention du bruit dans l'environnement en lien avec les communes afin d'établir un plan d'actions sur les voiries dont le trafic est important.
- Améliorer les dispositifs de lutte contre l'ambrosie par la mise en concurrence avec d'autres espèces, animer le réseau des référents.
- Mettre en place dans le cadre du PLUi, une trame verte et bleue urbaine de façon à agrémente les circulations modes doux, à améliorer le cadre de vie, à limiter les îlots de chaleur.

2.4 – Agir sur la question énergétique



Montélimar-Agglomération est de plus en plus vigilante et responsable dans l'organisation de ses choix énergétiques (250 m² de panneaux photovoltaïques au Palais des Congrès...). Elle cherche également à agir dans un secteur de plus en plus innovant et dynamique.

Le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables) propose des permanences pour apporter des informations et conseils sur les économies d'énergie sur les énergies renouvelables, tous les vendredis après-midi sur rendez-vous.

Actions 2023

- Élaboration de la phase stratégique du PCAET avec 45 fiches actions.
- La Direction du Patrimoine poursuit ses actions dans le cadre de son plan d'interventions pluriannuel :
 - Avancement du plan de relamping LED des sites publics et ERP par le remplacement des lampes énergivores par des LEDs sur les 11 crèches, le conservatoire de musique,
 - L'étude pour la suppression des systèmes de chauffage aux énergies fossiles (fioul) pour les sites de la maison de l'Agriculture et du gymnase Gilbert SAUVAN (Cléon d'Andran),
 - Engagement d'une réflexion pluriannuelle sur les sites les plus consommateurs dans le cadre du décret tertiaire. Définition d'une stratégie par la réalisation d'un Schéma Directeur Énergétique Immobilier sur le patrimoine de plus de 1000m². Les objectifs cibles sont la réduction des consommations par paliers de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050,
 - L'intégration systématique du principe de la sobriété énergétique dans les actions d'entretien, réparation, rénovation, aménagement et construction de nouveaux équipements bâtiment et voirie. Cette méthode intègre également la dé-imperméabilisation à chaque réflexion création d'un parking perméable de près de 6000m² sur le site de la base de loisirs (réalisé en 2023),
 - Une réflexion sur l'évolution des pratiques pour le respect de l'arbre en ERP est engagé.
- Poursuite du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) avec portage par Montélimar-Agglomération du financement Région et CEE SARE dans le regroupement de 5 EPCI : CA Montélimar-Agglomération, CC Drôme Sud Provence, CC des Baronnies en Drôme Provençale, CC Dieulefit – Bourdeaux, CC Enclave des Papes – Pays de Grignan :
 - structurer l'offre des entreprises du Bâtiment pour proposer de la rénovation Bâtiment Basse Consommation,
 - accompagner les propriétaires de maisons individuelles et les copropriétaires de logements collectifs dans le conseil technique, le montage du dossier de financement et le suivi des consommations.
- Étude opérationnelle pour regrouper en un guichet unique « maison du projet » l'accueil des administrés sur les démarches liées à l'urbanisme, l'Habitat, les dispositifs «Coeur de Ville» et «Petites villes de demain» ainsi que le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat.
- Participation à la démarche régionale pour la transformation du SPPEH en SPRH.
- Élaboration du Schéma Directeur des Énergies et étude Des Zones d'Accélération de production d'Énergies Renouvelables.
- Lancement de la pré-étude d'opportunité d'une implantation de station multi-énergies sur le territoire.
- Signature d'une convention de partenariat avec le Département pour accompagner et soutenir les opérateurs dans la rénovation énergétique du parc locatif conventionné public.



Optimisation de l'éclairage à ALOHA

- Écriture du Règlement des aides financières de Montélimar Agglomération en faveur des logements publics. Ce Règlement met l'accent notamment sur la réhabilitation des logements publics existants, sur l'acquisition-amélioration et le confort et la qualité environnementale et énergétique.
- Écriture du Règlement des aides financières de Montélimar Agglomération en faveur des travaux lourds et des travaux d'économie d'énergie du parc privé de logement.

Actions à venir

- Evolution du SPPEH en SPRH en partenariat avec les services de l'ANAH et en collaboration avec la DDT.
- Poursuite du plan pluriannuel d'interventions du service Patrimoine.
- Mise en œuvre de la Maison des Projets.

Pistes d'améliorations

- Isolation par l'extérieur de bâtiments publics, relamping des bâtiments autres que sportif (crèches, culturels...).
- Audit global avec piste d'amélioration sur la performance du patrimoine bâti de la Collectivité.
- Etudier un fonds d'aide à la rénovation énergétique globale BBC de l'Habitat pour les maîtres d'ouvrage privés.
- Réflexion poussée sur la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments de plus 1000m² (décret tertiaire). Objectif ambitieux -40 % dès 2030, par rapport à l'année de référence à choisir entre 2010 et 2019.



2.5 - S'adapter aux changements climatiques

Certains effets du dérèglement climatique sont déjà visibles en France, élévation de 0.9°C en un siècle de la température moyenne annuelle, épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs, avancement des cycles biologiques chez de nombreuses plantes. Montélimar-Agglomération intervient sur différentes actions (lutte contre les espèces invasives telles que la Canne de Provence, la Renouée du Japon, l'Ambroisie, le moustique tigre, le frelon asiatique, en interne et également par le biais des équipes d'entretien du SMBRJ pour les végétaux).

Depuis 2017 et après avoir subi l'invasion de la pyrale du Buis, une nouvelle espèce invasive fait parler d'elle sur notre territoire : le frelon asiatique.

Montélimar-Agglomération via le GDS 26 (Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme) participe financièrement à l'éradication de nids situés sur des propriétés privées. Les nids présents sur le domaine public étant à la charge de leur gestionnaire (commune, EPCI, Département...).

Sur le domaine privé, Montélimar-agglo a participé à l'éradication de 8 nids en 2017, 18 nids en 2018, 15 nids seulement en 2019, 39 nids en 2020, 45 nids en 2021, 11 nids en 2022.

Différentes raisons sur le nombre de nids éradiqués : des conditions climatiques défavorables au développement de l'espèce, une probable baisse de signalement des nids suite à la décision du GDS 26 de facturer une partie des frais d'éradication (75€ pour 2019) à chaque propriétaire privé concerné.



Le frelon asiatique

Actions 2023

- Poursuite de la participation financière de Montélimar-Agglomération pour l'éradication des nids de frelons asiatiques chez les particuliers. La participation des propriétaires privés s'élève à 75 €.
- Travaux d'entretien des équipes d'insertion et action pastorale en zone Natura 2000 du SMBRJ (lutte contre les espèces invasives...).

Actions à venir

- Suite au diagnostic énergétique réalisé sur les bâtiments de Montélimar-Agglomération, déploiement d'un schéma directeur énergétique sur 5 à 8 ans dans le cadre du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement).
- En lien avec le GDS 26, recherche de piste de subventions européennes par la Maison de l'Agriculture, afin de lutter contre les espèces invasives.

Pistes d'améliorations

- Communication sur l'importance de la faune sauvage pour lutter contre les espèces invasives.



AXE 3 - Renforcer le développement économique par l'innovation suivant des modes de production et de consommation responsables

Montélimar-Agglomération doit aussi répondre aux enjeux de développement durable dans sa politique économique, en soutenant durablement l'activité agricole, l'économie sociale et solidaire, en permettant l'évolution de la construction durable et des écotechnologies. Il s'agit de renforcer et mettre en œuvre ces objectifs en soutenant les filières appropriées.

3.1 - Soutenir l'activité agricole durable



Des actions pour tous qui se concrétisent en passant du guidage de précision aux actions autour de l'alimentation...

Montélimar-Agglomération se caractérise par des espaces bien distincts nichés entre le Rhône et les Préalpes.

- Les zones urbanisées principalement concentrées sur l'axe de la vallée du Rhône, présentent un fort dynamisme démographique et économique (autour de la logistique), qui placent le territoire « second pôle urbain » du Département.
- Les zones rurales présentent des atouts en matière de ressources, de loisirs, de capacité d'expérimentation sur les nouveaux enjeux de proximité, d'énergie, et également sur le lien social, la richesse des circuits de proximité. Sur sa partie Est, l'arrière-pays est constitué d'une vaste plaine agricole ceinturée par 2 massifs forestiers.

L'agriculture occupe 40 % du territoire avec 14 469 ha de SAU et compte environ 359 exploitations réparties sur une moyenne de 40 ha.

Le territoire présente une homogénéité des cultures liée aux facteurs pédoclimatiques (vent et chaleur), sécurisées grâce à l'accès à l'irrigation sur 40 % de la SAU.

Le sillon rhodanien accueille notamment les productions arboricoles, viticoles et maraîchères. Sur le secteur de la plaine se maintient une agriculture principalement orientée vers les grandes cultures, les semences, l'ail et les PPAM, avec une récente relance de l'élevage extensif (porcins, ovins, bovins) complétée historiquement d'ateliers avicoles.

Compte tenu de la variété de cultures présentes, le territoire est souvent caractérisé de « Mini-ferme France ».

Le tissu dense des exploitations conforte la présence d'outils économiques qui sécurisent de leur côté l'écoulement des productions (coopératives céréalières et viticoles, groupes semenciers, négoce privés).

Différents constats sur l'évolution de l'agriculture locale ont mené les élus à se positionner pour activer des leviers en faveur de ce secteur d'activité (poursuite de la baisse du nombre d'exploitants, de la perte des surfaces agricoles, vieillissement des chefs d'exploitation, périodes de restrictions sur le réseau d'irrigation...).

Sur le territoire, le volet productif et agro-alimentaire concentre les enjeux alimentaires fléchés autour de la préservation du foncier agricole et des ressources en eau, de l'environnement, de l'insertion, de nouvelles filières pour favoriser la montée en puissance de l'autonomie alimentaire.

Le volet consommation quant à lui porte les enjeux d'amplification du lien rural-urbain, d'éducation, d'insertion professionnelle dans les métiers de l'alimentation et de l'agriculture, et de lutte contre la précarité alimentaire.

Actions 2023

Actions réalisées au niveau de la Maison de l'Agriculture (MDA) :

- Poursuite des permanences, formations et réunions des partenaires, mise à disposition de 3 salles de réunions,
- Poursuite des actions en lien avec l'appui à l'installation-transmission :
 - > **Rencontre, accompagnement, information, réseau**
 - Différents types de sollicitations arrivent à la Maison de l'Agriculture (MDA) en dehors des actions et des projets soutenus. Rencontre de porteurs de projets et d'exploitants sollicitant une assistance sur des recherches spécifiques (subventions, contacts, appuis, liens entre acteurs...),
 - La MDA est une « porte d'entrée » désormais bien repérée pour son rôle de facilitateur sur les questions en lien avec l'agriculture,
 - L'idée est d'aider les personnes à trouver l'information qu'elles cherchent, directement sinon en leur indiquant les bons contacts,
 - Tenue d'un café transmission à la MDA en fin d'année 2023.
 - > **Espaces tests**
 - Afin de répondre notamment aux demandes d'installations hors cadre familial. L'idée est de monter un projet à 2 entrées :
 - Un module test pour expérimenter l'agriculture avant de s'installer,
 - Un module installation pour des projets qui restent sur site,
 - En relation avec le projet de l'île verte, projet à la fois multithématique (agriculture, tourisme, mobilité, environnement, économie) et multi-partenarial, cette démarche par se poursuit avec la relance du travail précédemment engagé avec l'ADEAR sur les aspects techniques de mise en place d'un espace test ainsi que sur des actions avec la SAFER portant notamment sur :
 - État des lieux du contexte foncier et agricole sur l'ensemble du secteur de l'île verte dont l'objectif est d'identifier et d'analyser, à travers la production d'indicateurs précis, les principales caractéristiques foncières et agricoles existantes et d'en faire ressortir les principaux enjeux,
 - Etude de faisabilité foncière sur des périmètres projets dans le but de réaliser une animation foncière auprès des ayants droit des parcelles (propriétaires et exploitants agricoles) et ainsi mesurer la faisabilité d'une maîtrise foncière et/ou d'une maîtrise des usages sur des secteurs à enjeux,
 - Négociations foncières/recueil d'accords auprès des ayants droit : phase opérationnelle faisant suite à l'étude de faisabilité foncière et visant à l'acquisition foncière ou à la mise en place de conventionnements répondant à la fois aux enjeux du secteur, aux attentes de Montélimar Agglomération et des ayants droit.
- Appuis et participation des élus aux visites de fermes,

- Mise en œuvre de l'émergence du Projet Alimentaire du Territoire de Montélimar-Agglomération,
- Le Projet Alimentaire Territorial de Montélimar-Agglomération cible notamment les actions suivantes :



- Assurer la cohérence, la transversalité et l'articulation de la démarche avec les services de Montélimar-Agglomération et les partenaires de la Maison de l'Agriculture,
- Renforcer le réseau de partenaires autour de la thématique « Agriculture et Alimentation »,
- Animer les instances de gouvernance (comité technique, comité de pilotage, ateliers de co-construction...),
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, communication et mobilisation en lien avec le service communication de Montélimar-Agglomération.

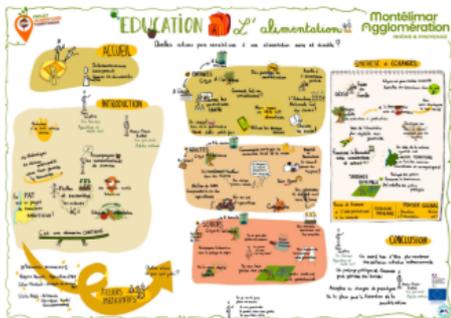
> Avancée de la démarche

1^{er} semestre 2023 :

- Présentation de la démarche en Bureau des Maires et réalisation du 1^{er} COFIL élargi,
- Plan de communication, charte graphique, rétroplanning, choix des thématiques pour les ateliers de concertation,
- Echanges avec les PAT drômois, participation aux actions Silver Fourchette/Les insatiables (2 ateliers pour les seniors en avril sur Allan et Montélimar, et poursuite d'actions via le service politique sociale de Montélimar), participation à 2 forums des métiers (Collège Marguerite DURAS-Montélimar et collège Olivier de Serres- Cléon),
- Suivi de la démarche en commission,
- Lancement de 11 ateliers thématiques de concertation travail avec une facilitatrice graphique (mai à juillet 2023),
- Lancement du diagnostic agricole et alimentaire fin juin 2023 pour 6 mois avec Soliance,
- Poursuite des échanges, rencontres avec les acteurs et partenaires locaux.

2^{ème} semestre 2023 :

- Poursuite des ateliers de concertation,
- Retour du Bureau d'Etude (BE) sur l'étape 1 définition de l'état « 0 », et en parallèle réalisation de l'étape 2 sur la définition des enjeux partagés et des ambitions stratégiques en complément des ateliers,
- Structuration de la gouvernance,
- Déclinaison des travaux vers la rédaction du plan d'action.



- Lancement du projet de mise en place d'un système de paniers de producteurs à destination des agents de Montélimar-Agglomération et des communes membres, des élus. Cette action est évolutive, elle doit permettre de tester, de montrer l'exemple en interne,
- Cette action fait l'objet d'un accompagnement d'Agribiodrôme dans le cadre de la démarche du service Agriculture et Forêts initiée avec la restauration collective pour favoriser l'approvisionnement en produits locaux et de qualité,
- L'élaboration et la mise en œuvre des paniers se fait également dans le cadre d'une collaboration des services Agriculture et Forêt, Tourisme, Communication (contenu, diffusion, conditions d'accès, lien avec les producteurs...),
- Dans le cadre PAT, Montélimar-Agglomération souhaite mettre en valeur ses producteurs locaux et favoriser la consommation de produits du territoire. Elaboration d'une carte interactive permettant de recenser gratuitement les points de ventes des productions du territoire (brutes ou transformées). Cette carte s'adresse aux producteurs et collectifs de producteurs dont le siège social se situe sur l'Agglo, aux transformateurs et revendeurs de productions locales ayant un point de vente également sur le territoire. Cette carte sera accessible sur le site de Montélimar-Agglomération et de l'office de tourisme,

- Poursuite des actions autour de l'agroécologie :
 - > Afin d'appuyer le développement de l'agriculture de précision pour les agriculteurs du territoire, poursuite de la mise à disposition d'un accès gratuit et sécurisé à la « base de correction du signal GPS de Montélimar-Agglomération » avec une précision de type RTK (centimétrique). Maintien du service d'assistance téléphonique pour les utilisateurs en cas de perte du signal,
 - > Captage prioritaire de la Tour de la Ville de Montélimar et captage prioritaire des Reynières du SIEBR : poursuite de l'appui de la Maison de l'agriculture,
 - > Poursuite des actions de lutte contre le frelon asiatique.
- Poursuite des actions autour de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité,
- Cette démarche entreprise depuis 2018 vise à accompagner et déployer l'approvisionnement en produits locaux à différents niveaux :
 - Vers la restauration collective du territoire : en appuyant les communes qui le souhaitent à promouvoir les circuits courts, renforcer la consommation locale, et montrer l'exemple dans leurs cantines. En complément des actions engagées avec les communes, un partenariat est tissé avec les écoles, dans le cadre d'un vrai projet pédagogique, où des interventions et animations menées, avec des producteurs locaux, permettent de sensibiliser les enfants autour de la thématique alimentaire,
 - Avec les producteurs locaux : grâce aux retours d'expériences acquis sur les besoins d'approvisionnement, en accompagnant les producteurs locaux sur les questions d'itinéraires techniques et de logistique pour favoriser la production de légumes plein champs et de maraîchage vers la restauration collective, notamment,
 - Vers les consommateurs (ouverture du panel au-delà de la restauration collective) : en favorisant la consommation locale par différents canaux et en incluant la mise en route d'une démarche exemplaire en interne avec les agents territoriaux.
- L'opération a pour but de soutenir l'emploi agricole, de développer, sécuriser et mettre en valeur les productions locales de qualité, de créer du lien entre les acteurs des circuits courts,
- Le travail autour de la restauration collective a permis :
 - De mettre en place et proposer un accompagnement durable et ciblé de plusieurs communes du territoire (Allan, Marsanne, Montélimar, St Marcel Lès Sauzet, Puy St Martin...),
 - De répondre également à des besoins de formation, de mise en réseau des professionnels, des services internes à Montélimar-Agglomération (enfance-jeunesse et gestion des déchets).
- A compter de 2023, et en parallèle de la poursuite des actions sur l'éducation alimentaire, la prévention autour du gaspillage et l'amplification des liens avec les circuits courts, une nouvelle dynamique avec les producteurs locaux se construit autour des objectifs d'émergence du PAT,
- Poursuite des réflexions sur les actions à mener pour favoriser l'agritourisme sur Montélimar-Agglomération, liens avec les porteurs de projet, lien avec le projet de l'Île Verte,
- Poursuite de la participation de la MDA au soutien d'agriculteurs en difficultés sur le territoire en collaboration avec l'association Solidarité Paysans 26,
- Poursuite de l'accompagnement des éleveurs vers un avant-projet d'abattage mobile à la ferme,
- Les élus de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux et de Montélimar-Agglomération, poursuivent le travail engagé, aux côtés de l'association d'éleveurs l'AbEl Ferme, sous le nom du collectif du Bassin de Montélimar, animé par Agribiodrôme,

Définition d'un projet innovant d'abattage à la ferme, adapté aux enjeux locaux et multi-espèces.

Depuis 7 ans,
les territoires
accompagnent
L'ABEL FERME vers
l'optimisation des outils
d'abattage et des
services associés.



Le transfert de connaissances
autour de la bioéconomie

- Le collectif a pour objectif d'élaborer et de concevoir des outils mobiles permettant d'abattre les animaux d'élevage sur les fermes,
 - A l'horizon 2023-2025, le collectif prévoit de :
 - Finaliser un scénario d'abattage à l'aide d'un ou plusieurs caissons mobiles,
 - Concevoir, créer et homologuer un ou plusieurs caissons mobiles,
 - Dimensionner et concevoir une unité de mise en carcasses.
 - Relance des démarches autour de la Bioéconomie territoriale,
 - Le travail sur la Bioéconomie a été engagé pour favoriser la résilience des exploitations agricoles, notamment par la valorisation des co-produits, et plus largement l'innovation sur le territoire,
 - Les périodes successives de confinement et le changement de mandat nous ont amenés à réorganiser pour un temps nos priorités et à nous inscrire dans la mise en place d'un projet stratégique, et tout aussi transversal, par l'entrée alimentaire,
 - Le travail effectué autour de la Bioéconomie territoriale n'a pas pour autant été abandonné,
 - Aujourd'hui, la bioéconomie reste un des fils rouges de notre projet alimentaire,
 - L'émergence du PAT étant impulsée, il paraît important de relancer en parallèle les travaux autour de la bioéconomie, afin de :
 - Valoriser le potentiel du territoire sur les co-produits (paille lavande, rafles maïs, noyaux, sarments...),
 - Permettre de partager et d'intégrer cette vision circulaire dans l'adaptation nécessaire des productions locales.
 - Cette année 2023 marque la remobilisation de notre équipe sur le sujet,
 - Le premier axe de travail concerne la gestion des bioressources locales (co-produits agricoles et forestiers) du territoire,
 - Il porte sur le lancement avant la fin d'année 2023 d'un état des lieux des co-produits agricoles et forestiers du territoire avec l'analyse des potentiels de valorisation,
 - Connaissance des gisements, rentabilité,
 - Possibilités techniques et réglementaires sur les orientations possibles des co-produits,
 - En parallèle, une candidature à la fondation MIROVA a été déposée en juin 2023 en vue d'accélérer et soutenir nos prochaines actions autour de la bioéconomie, d'un point de vue financier mais également technique (jusqu'à 300 000 € sur 3 ans – retour attendu courant septembre 2023).
- L'Eco-pastoralisme**
- À la suite d'un inventaire des espaces pastoraux, réalisé à l'échelle du massif des Alpes et ayant mis en lumière l'existence de surfaces abandonnées sur le Bassin de Montélimar, plusieurs actions ont été engagées depuis 2018 (accompagnement d'éleveurs dans la recherche de surfaces complémentaires, organisation de transhumances, travail autour de la reconquête pastorale pour l'entretien d'espaces communaux/privés...),
 - Tout en permettant aux éleveurs du territoire de conforter leur activité avec de nouvelles surfaces à pâturer, les actions liées au pastoralisme s'inscrivent dans une démarche globale aux effets leviers multiples : lutte contre la fermeture progressive des paysages et donc contre les risques incendies, lutte contre les espèces invasives telles que l'ambrosie...
 - Accompagné par l'Association d'Economie Montagnarde de la Drôme, (ADEM), la démarche a débuté par une expertise pastorale sur le massif forestier d'Allan-Espeluche en 2017, et c'est poursuivi par différentes actions initiées avec des éleveurs locaux, des herbaciers transhumants, des élus communaux, l'ONE, le SMBRJ.
 - A compter de 2020 des actions de reconquête et de suivis pastoraux ont été menés sur les communes de Marsanne et Roynac,
 - Dès 2021 les opérations se sont répandues dans le lit du Roubion au travers du Contrat Natura 2000, entre Bonlieu et St Marcel,

- Depuis 2022, et en 2023 ce sont 14 communes réparties des contreforts forestiers au linéaire du Roubion qui sont concernées :
 - Marsanne (forêt communale et bordure village) / Roynac (vieux village),
 - Amont (Manas, Charols, St Gervais) et aval (Bonlieu, La Laupie, Sauzet, St Marcel, Savasse) du lit du Roubion,
 - Puy St Martin (projet en cours sur les contreforts forestiers et bordure du village, lien avec deux éleveurs),
 - Montélimar (linéaire du Roubion et du Jabron en ville),
 - Allan (Installation d'un éleveur en cours vers le vieux village),
 - Espeluche (projet à venir sur les contreforts forestiers),
 - Les Tourrettes (projet en cours lien avec un transhumant pour réfléchir à un parcours global sur le massif des Tourrettes à Puy St Martin),
 - Organisation de transhumances avec participation des citoyens (2023 : Roynac -Manas),
 - Accueil et organisation d'une des Journées Nationales du Pastoralisme à Bonlieu le 15/09/23.
- Aujourd'hui les attentes sont croissantes sur cette thématique : la prospection de nouveaux sites de pâturages pour les porteurs de projets, la sollicitation des communes sur des actions de lutte douce contre le risque incendie, l'appuis technique et organisationnel sur le pâturage ou pour des évènements tels que les transhumances,
- Dans le cadre des actions forestières notamment poursuite de la coopération interterritoriale autour de la forêt avec des actions du CRPF auprès des propriétaires privés, extension des partenariats avec FIBOIS, les COFOR..., reconduction de l'adhésion à Sylv'acctes, poursuite des réflexions sur la création d'un Pôle Bois,
- Travail sur les fiches actions du PCAET en lien avec l'agriculture et les forêts.

Actions à venir

- PAT - Finalisation du plan d'action et passage au niveau 2 vers la mise en œuvre du programme d'actions.
- Poursuite du travail engagé pour favoriser l'installation et la transmission.
- Poursuite des actions à lancer autour de la démarche Bioéconomie.
- Poursuite des actions relatives à la mise en œuvre de l'abattage mobile à la ferme sur le bassin de Montélimar.
- Poursuite du travail de réflexion et lancement d'animations autour de l'alimentation et de la restauration hors domicile.
- Poursuite des actions sur le pastoralisme, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et de nouvelles communes.

Pistes d'améliorations

- Développer des outils de communication.
- Faciliter le lien entre les possibilités d'offres des producteurs locaux et de demande des restaurateurs dans le cadre de la Restauration Hors domicile.
- Poursuivre et encourager des pratiques plus respectueuses de l'environnement (définition des outils de protection adaptés au contexte local et en concertation avec l'ensemble des acteurs).
- Travailler sur la question de la qualité du foncier agricole, l'optimisation de la gestion de l'eau...

3.2 - Soutenir une économie durable

Les processus et procédés actuels ont des impacts sur l'environnement qu'il convient de minimiser en innovant dans les secteurs du développement durable. C'est pourquoi Montélimar-Agglomération soutient diverses démarches en ce sens.

Le service Économie et Innovation de Montélimar-Agglomération soutient les filières d'innovation et d'avenir de notre territoire. Initiative Porte de Provence propose dans le cadre de ses missions sur le bassin de Montélimar, un prêt «Initiative remarquable» permettant de soutenir les projets dont l'exemplarité environnementale, sociale ou éthique est particulièrement intéressante.

La commercialisation des Zones d'Activités est accompagnée par une sensibilisation accrue sur la prise en compte de l'environnement lors des projets de construction.

Actions 2023

- Montélimar dans le cadre de l'opération Coeur de ville : 12 entreprises accompagnées et aidées avec une attention particulière apportée au traitement de la façade commerciale.
- Participation au PLUi volet économie.
- L'enveloppe du FISAC centre-ville étant dépensée, une nouvelle aide destinée aux commerces du centre-ville sera mise en place afin de participer à la rénovation des façades du centre-ville. Cette aide sera cofinancée par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pistes d'améliorations

- Montélimar-Agglomération est engagée dans une démarche de rationalisation de ses espaces et de sa consommation énergétique. Aussi c'est dans cette optique que le service économie, lequel commercialise le foncier sur les parcs d'activités, insistera auprès des acquéreurs sur les points suivants :
 - pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments,
 - utilisation d'appareils économes en énergie (ex LED...),
 - rationalisation de la ressource en eau,
 - gestion des eaux pluviales,
 - promotion des modes de transport écologiques (ex : pose de bornes de recharges électriques sur les parkings, encouragement à l'utilisation des vélos pour se rendre au travail..),
 - préservation de la biodiversité (ex : pose de ruches, nichoirs...),
 - gestion des déchets (ex : mises à disposition de bennes / bacs plus ergonomiques afin de faciliter leur manipulation et évacuation).

3.3 - Promouvoir l'Économie de proximité

L'économie de proximité est tournée vers une économie plus responsable avec une gestion plus consensuelle et partagée. Montélimar-Agglomération aide au développement et à la promotion de cette forme particulière de l'économie. Montélimar-Agglomération dispose d'un potentiel de développement économique important, notamment grâce à son dynamisme commercial. L'élaboration du SCoT sera un outil pour organiser ce développement. La politique de Montélimar-Agglomération en matière de développement économique porte principalement sur l'animation économique au profit du développement, de la création et de l'accueil de nouvelles entreprises.

Actions 2023

- Mise en place de la plateforme HELLOMONTELO : outil permettant la valorisation de l'offre commerciale sur le territoire de Montélimar-Agglomération. Cette plateforme marchande permet de découvrir les commerçants et acheter les produits en ligne. Des modes de retrait de commandes adaptés pour limiter les déplacements et faciliter la vie des citoyens : point de retrait collectif à l'Office de Tourisme de Montélimar ou dans les mairies des communes partenaires.
- Cofinancement des aides proposées par la Région durant la période de COVID : 3 nouvelles aides (sous la forme de subvention) mises en place visant à aider les commerçants à :
 - accéder à une market-place (création d'un site marchand),
 - à développer le click&collect,
 - à financer les investissements pour les professionnels des marchés.
- Mise en place d'une antenne du CNAM (Centre National des Arts & Métiers) : ce projet s'inscrit dans une dynamique globale d'offre locale de formations supérieures proposant aux étudiants du territoire de nouvelles formations. Si la formation n'est pas stricto sensu de l'économie, elle est un facteur déterminant pour le territoire dans son développement et sa vitalité, et apporte des solutions adaptées aux enjeux économiques et sociaux du bassin d'emploi.
- Au 1^{er} janvier 2023, la Maison des Projets absorbe la Maison de l'Economie. En effet, la compétence économie est une des composantes des missions de la Maison des Projets.

Actions à venir

- Conciergerie de territoire :
Poursuivre la réflexion sur les besoins nécessaires, les impératifs obligatoires et le plan de financement qui permettra la viabilité du projet.
- Motiver des échanges de marchés locaux au profit de nos entreprises,
- Renforcer le partenariat local économique avec les forces du territoire : Chambres consulaires, institutions, associations économiques, pôles de compétitivités et l'ensemble des acteurs économiques.
- Poursuite d'une étroite collaboration avec la Maison de l'Agriculture.



AXE 4 - Rechercher l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

Dans l'ensemble de ses politiques publiques, Montélimar-Agglomération doit se montrer exemplaire en termes d'équité, de cohésion et de solidarité. Que ce soit dans la démocratisation de certaines pratiques ou dans l'accès aux services publics, Montélimar-Agglomération mène des actions dans ce sens.

Elle s'attache à développer des projets afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants du territoire en prenant en compte la précarité énergétique ou encore l'accès à un logement, à l'emploi ou à la formation.

4.1 - Élargir l'accès à la culture et au sport



La culture est un facteur de vitalité du territoire, tant dans les échanges humains, les liens sociaux, que dans le développement économique. Au travers de ces différents équipements, Montélimar-Agglomération propose un large éventail de choix culturels et revendique une ligne artistique ouverte à l'ensemble des publics (tarifs accessibles et démarche d'accueil approprié aux personnes présentant une particularité ou un handicap pour une pratique musicale ou théâtrale de qualité...).

Depuis 2015, Montélimar-Agglomération exerce la compétence: « Soutien au handisport, aux manifestations organisées par la Fédération Française Handisport et aux sections handisport du territoire ». C'est également en 2015 qu'un AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée) a été mis en œuvre pour améliorer l'accès des structures aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Le budget de travaux entre 2015 et 2020, sur ces infrastructures s'élève à 1 million d'euros.

De nombreuses actions sont organisées régulièrement pour démocratiser l'accès aux pratiques culturelles et sportives, avec entre autres :

- Depuis janvier, un programme culturel recense l'ensemble des événements culturels mensuels sur l'agglomération. Ce programme a permis de réduire le nombre de supports de communication. Ce support unique est imprimé à 5000 exemplaires en moyenne. Il est distribué par un agent du service communication. Le programme est imprimé sur du papier PEFC,

- Depuis janvier, un programme culturel recense l'ensemble des événements culturels mensuels sur l'agglo. Ce programme a permis de réduire le nombre de supports de communication. Ce support unique est imprimé à 5000 exemplaires en moyenne. Il est distribué par un agent du service communication. Le programme est imprimé sur du papier PEFC,
- Des conférences de presse sont également organisées chaque mois pour valoriser les événements à venir,
- Les rencontres culturelles Itinérance[s] : gratuites pour la plupart, ces rencontres permettent aux principaux acteurs culturels du territoire de proposer, sur l'ensemble des communes, des concerts, des ateliers, des projections, des expositions, des ballades contées...,
- Montélimar-Agglo Découverte : Randonnée pédestre gratuite, organisée sur une commune différente chaque année en avril,
- Montélimar-Agglo VTT des Familles : Manifestation gratuite en mai, à partir de 6 ans, sur une commune différente chaque année. Itinéraire facile,
- Championnats de FRANCE de natation handisport : rencontre de nombreux nageurs au centre aquatique ALOHA (manifestation ouverte gratuitement au public),
- Musique, Théâtre et Handicap : accueil au Conservatoire de personnes en situation de handicap, par le biais de conventions avec des établissements spécialisés (IME Maubec, Foyer Octave Delaye, Centre d'action socio-médical Précoce) et accueils personnalisés individuels au sein de l'établissement,
- Cinéma et handicap :
 - La diffusion du sous-titrage des œuvres cinématographiques pour les personnes sourdes ou malentendantes (séances du lundi uniquement),
 - La diffusion de l'audio-description des œuvres cinématographiques pour les personnes aveugles ou malvoyantes (par l'intermédiaire d'un casque, disponible en prêt à la caisse, à toutes les séances des films disponibles dans ce format),
 - L'amplification sonore pour les personnes malentendantes (par l'intermédiaire d'un casque, disponible en prêt à la caisse, à toutes les séances des films disponibles dans ce format). Nous avons également 3 places pour les personnes à mobilité réduite.
- Musée d'art contemporain : actions de diffusion de proximité en transversalité avec différents services ou associations culturelles :
 - présentation des expositions aux commerçants avec la Maison de l'Économie,
 - ateliers avec les centres sociaux, visites pour adultes handicapés,
 - programme *Ambassadeurs du musée* avec l'Université populaire de Montélimar.
- Médiathèque :
 - Service de prêt à domicile pour les personnes malades, isolées, ne pouvant se déplacer. Une fois par mois la Médiathèque se déplace et propose des livres, des magazines, des disques ou des films,
 - Développement des collections de textes lus, de livres en gros caractères et de fonds facile-à-lire dans une démarche d'inclusivité,
 - Accueil de groupes dans une perspective d'insertion et/ou de lutte contre l'illettrisme (alphabétisation, Français langue étrangère, recherche d'emploi),
- La Corima Drôme Provençale : organisée en partenariat avec Montélimar-Agglomération, par le Saint-James Vélo Club Montélimar,
- Championnat de France tennis de table organisé conjointement par l'Union Gymnique de Montélimar et la Fédération Sportive Culturelle de France (F.S.C.F.),
- Grand Prix National des Jeunes Handi : organisé tous les deux ans, le Grand Prix National des Jeunes Handisport représente l'ultime étape du Grand Prix Régional des Jeunes, organisé dans chaque région de France. Ce rassemblement représente la plus grande manifestation sportive française consacrée aux jeunes «handicapés». En effet, plus de 300 jeunes sportifs handicapés viennent de toute la France et s'affrontent sur 12 disciplines sportives,



Les Templiers : cinéma cosy proposant des films d'auteur, des productions indépendantes, des conférences ainsi que des débats.

- Championnat de France Sport Adapté : L'envergure de cette manifestation nationale est l'une des plus importantes du calendrier national de la Fédération Française du Sport Adapté. Le Comité Départemental du Sport Adapté 26/07 (C.D.S.A.) a pour mission de promouvoir et développer la pratique des activités physiques adaptées, multi-sports, auprès des personnes en situation de déficience intellectuelle, atteintes de maladies psychiques et ou de troubles du comportement et cela sur l'ensemble du territoire Drômois et Ardéchois.

Actions 2023

- Montélimar-Agglomération Découverte.
- Montélimar-Agglomération VTT des familles.
- Championnats de FRANCE de natation handisport.
- 9ème édition de la CORIMA Drôme Provençale.
- Organisation de 3 actions mensuelles au Cinéma Les Templiers à destination des 15/25 ans (public qui, nationalement, déserte les salles de cinéma), pour amener ce public vers la salle art & essai, dans le cadre du Fonds cinéphile du CNC.
- Médiathèque :
 - Organisation d'une Fresque Océane en lien avec l'Université Populaire, réduction de la plastification des documents, conventionnement avec une entreprise de l'économie sociale et solidaire pour le réemploi des documents désherbés,
 - Mise en place de l'automatisation des pré-retours des documents grâce à la technologie RFID.

Actions à venir

- Poursuivre les actions culturelles et sportives, ainsi que des soutiens financiers aux associations d'intérêt communautaire.
- Animer le territoire.
- Médiathèque :
 - Projet de grainothèque et de fonds « écologie », développement de l'offre documentaire accessible aux personnes en situation de handicap,
 - Mise en place de l'automatisation des pré-retours de documents grâce à la technologie RFID.

Pistes d'améliorations

- Toucher tous les publics par des actions de proximité.

4.2 - Garantir l'équité territoriale et sociale devant les services publics

La multiplication des échelles territoriales et l'enchevêtrement des compétences peuvent créer des confusions auprès des citoyens et des disparités des conditions de vie des habitants. C'est pourquoi Montélimar-Agglomération se fixe pour objectif d'offrir l'accès à des services de qualité et adaptés aux besoins de tous les usagers.

Montélimar-Agglomération propose de nombreux services destinés aux familles et aux enfants : crèches, accueils de loisirs, périscolaire... Cette politique est récompensée par le label « intercommunalité amie des enfants » décerné par l'Unicef aux collectivités qui œuvrent quotidiennement pour les droits des enfants et leur épanouissement.

Montélimar-Agglomération a signé avec l'Unicef une charte qui l'engage à conserver la place privilégiée des plus jeunes dans ses actions, tout en les préparant à devenir les citoyens de demain.

Montélimar-Agglomération dispose d'un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2023 avec la CAF : Actions tournées vers les 0-17 ans avec des financements de la CAF et de la MSA.

Concernant la petite enfance, la mixité sociale dans les divers multi-accueils du territoire est une priorité garantissant ainsi à tous l'accès à l'accueil collectif. Les tarifs pratiqués dans les structures permettent d'accueillir les familles les plus défavorisées.

Le service est en perpétuelle réflexion afin de s'adapter aux besoins des familles tout en optimisant les places disponibles.

Une convention passée avec le Conseil Départemental, permet de réserver 2 places par structure pour les familles en grande difficulté sociale.

Depuis le début de l'année, tous les EAJE de l'Agglo peuvent accueillir des enfants porteurs de handicap et nous travaillons en collaboration avec le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce).

Le multi accueil de Nocaze est adapté à l'accueil d'enfants porteurs de handicap (personnel spécialisé – matériel adéquat) et travaille en collaboration avec le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce).



Sortie plein air dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse

En 2022, 554 enfants ont fréquenté les différentes structures petite enfance dont 60% dans le cadre d'un contrat d'accueil régulier.

Montélimar-Agglomération poursuit également le renforcement du réseau de transport en commun et maintient l'égalité de traitement des usagers par la tarification uniformisée sur le territoire depuis 2010.

Actions 2023

Concernant les services petite enfance et enfance :

- Poursuite de la participation au programme national «PARLER BAMBIN» : Programme ambitieux, sur quatre ans, qui a pour objectif d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances, soutenu par la CAF et par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives. L'éveil au langage est un élément déterminant dans le développement global de l'enfant. Comme plusieurs études l'ont montré, un apprentissage précoce du langage a une influence capitale sur la future réussite scolaire de l'enfant. Les capacités orales acquises précocement ont une influence sur l'apprentissage et la maîtrise du langage écrit. Le niveau de développement langagier est largement corrélé à l'environnement social et éducatif de l'enfant. Formation du personnel, participation des parents, atelier avec les enfants, voilà le programme de ce dispositif,
- Nouveau projet de service du pôle petite enfance, suite au décret du 31 août 2021, prenant en compte notamment la notion de développement durable,
- Création de jardins potagers dans la plupart de nos crèches,
- participation au projet de jardins partagés sur le quartier de Nocaze pour la crèche située à proximité,
- Pour les ALAE : réalisation d'ateliers citoyens,
- Depuis 2022, Montélimar-Agglomération a le label *Agglo amie des enfants*. Une campagne d'affichage 120x176 cm a été faite pour relayer l'information + post Facebook + site internet et conférence de presse.

Événements au Conservatoire :

- Jusqu'en juin 2023, M. Longsworth Erik, violoncelliste a été associé au conservatoire,
- Les activités de diffusion au conservatoire à compter du 11 septembre 2022 jusqu'au 06 juillet 2023 : 21 auditions / 3 journées rencontres chorales élèves / 08 conférences / 45 concerts-spectacles. / 10 concerts artistes invités / 1 journée portes ouvertes / participation à la fête de la musique.

Accessibilité :

- Développement de l'accessibilité du Cinéma Les Templiers au public avec un handicap sensoriel à partir de mars 2018 : possibilité d'audiodescription pour les spectateurs déficients visuels ; séances avec sous-titres pour sourds et malentendants organisées tous les lundis pour les films français,



Le Conservatoire, ce sont :

- 630 élèves
- 4 141 scolaires touchés sur les interventions.
- 9 494 spectateurs accueillis lors des manifestations.



Concert des professeurs avec Eric Longworth, artiste associé
18/03/2023

- Concernant les transports en commun, mise en accessibilité d'une dizaine d'arrêts de bus sur Montélimar et Montboucher-sur-Jabron.

Actions à venir

- Le Contrat Enfance Jeunesse dont dispose Montélimar-Agglomération avec la CAF va laisser place à la Convention Territoriale Globale afin de valoriser la forte dynamique partenariale d'ores et déjà engagée entre les 2 partenaires. Elle élargit son champ de compétence : -petite enfance – enfance jeunesse – inclusion numérique – prise en compte des besoins des populations en difficulté. La CTG constitue le volet social du projet de territoire porté par Montélimar-Agglomération :
 - Les actions de la CTG sont tournées vers les 0-17 ans,
 - Les enjeux sont :
 - la prise en charge de la santé des jeunes,
 - la mobilité,
 - l'écoute des jeunes,
 - l'accompagnement vers le numérique,
 - la mixité sociale,
 - la création d'une maison des jeunes.
- Poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments.
- Une réflexion s'est engagée pour créer une « maison des projets » qui regroupera les domaines de l'urbanisme, de l'habitat et du développement économique. Elle constituera un guichet unique au service des porteurs de projets du territoire. L'organisation de cette maison est en cours, pour aboutir potentiellement à une ouverture courant 2024 à l'emplacement de la Maison de l'Économie.
- Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus sur Montélimar-Agglomération.
- Proposé dans le projet de territoire : développement des actions du Musée d'art contemporain dans les QPV, dans le cadre du programme de la DRAC *C'est mon patrimoine*.

Pistes d'améliorations

- Tester la préparation de repas sur place sur une crèche.
- Augmenter la mutualisation d'équipements, des transports, des ressources...
- Limiter le renvoi de service en service des porteurs de projet.

4.3 - Intégrer le volet énergétique dans les actions sociales

Nous consacrons en moyenne près de 10 % de nos ressources à l'énergie. Les situations de précarité énergétique sont réelles et de nombreuses actions sont engagées dans la lutte contre la fracture énergétique. Dans le cadre du PLH, un volet financier permet de dynamiser la production de logements sociaux en subventionnant les nouvelles opérations (constructions neuves ou acquisitions/ améliorations) et les logements produits par adaptation des logements existants (1 T4 → 2 T2 par exemple), mais également d'accélérer la réhabilitation des logements sociaux existants.

Montélimar-Agglomération apporte une aide financière complémentaire aux aides de l'ANAH dans le cadre du dispositif Habiter Mieux sur l'ensemble de son territoire, pour un montant de 675 000 € sur 6 ans. Le CEDER (Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables) et l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement de la Drôme) proposent également des permanences pour apporter des informations et conseils sur les économies d'énergie, sur les énergies renouvelables.



Un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties est appliqué aux bailleurs sociaux réalisant des actions de proximité sur le volet énergétique et à destination de leurs locataires (kit éco-gestes, sensibilisation aux économies d'énergies...).

Actions 2023

- Le dispositif «Habiter Mieux» animé par URBANIS, prestataire de Montélimar-Agglomération : URBANIS intervient gratuitement auprès des habitants, lors de permanences, pour donner des conseils sur les travaux et aménagements à réaliser, informer sur toutes les aides financières et visiter les logements si des subventions publiques sont possibles. URBANIS est la porte d'entrée pour les propriétaires occupants ou bailleurs souhaitant disposer des aides de l'ANAH. URBANIS a eu environ 150 contacts en 2023. Une quinzaine de dossiers a été déposée pour des aides ANAH.
- Poursuite de la mise en œuvre du volet habitat de la convention Action Cœur de Ville avec le lancement de la phase opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain, qui vise à faciliter les projets d'amélioration énergétique en octroyant des aides renforcées pour 50 logements de propriétaires occupants et 15 logements de propriétaires bailleurs. Le prestataire SOLIHA a été désigné pour assurer l'animation dispositif.
- Signature d'une convention de partenariat sur la période 2023-2028 avec le Département pour accompagner les primo accédants aux revenus modestes. Une aide de 4 000 € pourra être sollicitée auprès du Département pour l'acquisition-amélioration de leur résidence principale. L'objectif sur la période de 6 ans est de 30 opérations. Celle-ci pourra être cumulée avec « l'opération façade » de Montélimar Agglomération.
- Promouvoir la vente HLM comme forme d'accession sociale avec la mise en place dès 2023 d'une subvention de 5 000 € en faveur des ménages primo-accédants répondant aux critères de ressources PSLA. (Prêt social location-accession). Avec un objectif de 10 subventions par an sur la durée du PLH.



Actions à venir

- Montélimar-Agglomération prévoit d'aider financièrement 37 propriétaires occupants (12 pour travaux lourds et 25 pour travaux exclusifs de lutte contre la précarité énergétique) ainsi que 110 logements de propriétaires bailleurs (95 pour travaux lourds et 15 pour travaux uniquement énergétiques), pour un montant total de 817 000 € sur 5 ans.

Pistes d'améliorations

- Élargir la communication sur les gestes simples permettant de réaliser des économies d'énergies (pack énergie-climat...).
- Rendre effectif le rapprochement du Service Public de Performance énergétique et du Service Habitat pour être pro-actif et mieux lutter contre la précarité énergétique.

4.4 - Prendre en compte les publics les plus défavorisés dans l'hébergement et le logement

Compétente en matière d'aménagement du territoire, Montélimar-Agglomération propose un soutien à ses habitants au travers de différentes actions de son PLH (aide au financement de logement locatifs sociaux...). Montélimar-Agglomération est pourvue d'une aire d'accueil intercommunale des Gens du Voyage d'une capacité de 16 emplacements pour 32 places de 75 m² (2 par emplacement) dont 2 adaptées à des personnes à mobilité réduite (3 places en tout). Installée sur un site boisé et verdoyant, cette aire offre un environnement agréable aux familles qui y séjournent.

Actions 2023

- Travaux d'amélioration des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage.

- Lancement d'une étude MOUS pour vérifier le besoin de production d'un habitat adapté aux gens du voyage en voie de sédentarisation.
- Relance des travaux de la Conférence intercommunale du Logement pour écrire la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social.
- Travail à la mise en place d'un droit de réservation de logements locatifs conventionnés publics en contrepartie, de la garantie d'emprunt apportée par Montélimar Agglomération, de l'octroi d'une subvention et/ou de l'apport d'un terrain bâti ou non bâti.
- Travail à la mise en place de la gestion en flux du contingent de logements réservés par Montélimar Agglomération.
- Le PLH, Montélimar-Agglomération apporte une aide financière complémentaire aux aides de l'ANAH du dispositif Habiter Facile pour l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite et aux seniors, inciter au conventionnement privé social et très social, soutenir la production de logements locatifs conventionnés publics par la construction neuve sur un terrain non bâti, l'acquisition en état futur d'achèvement (VEFA), l'extension, la surélévation de bâtis existants, l'acquisition-amélioration ou le cas échéant l'acquisition-démolition-reconstruction.

Actions à venir

- Lancement d'une étude pour s'assurer de répondre aux besoins en termes de logements des saisonniers et des étudiants.
- Validation de la convention intercommunale d'attribution des logements sociaux et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social.

Pistes d'améliorations

- Poursuivre le travail partenarial étroit entre Montélimar-Agglomération, chef de file de la politique du peuplement et de l'habitat, les associations intervenant dans le logement des ménages précaires et les bailleurs.

4.5 - Améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers en difficulté

Au niveau de la Ville de Montélimar, quelques quartiers sont victimes de dysfonctionnements urbains et concentrent les difficultés sociales. Les populations ne bénéficient pas ou peu du développement économique. Des actions ciblées sont entreprises pour tenter de remédier à ce déséquilibre.

Actions 2023

- Poursuite de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties en contrepartie d'actions de proximité avec 3 bailleurs.
- Pilotage de l'Opération de Renouvellement Urbain avec la bailleur DAH sur une requalification de l'Habitat, de la voirie et du paysage dans le quartier de Nocaze,
- A travers le dispositif Coeur De Ville et en complément de l'OPAH, une étude sur le quartier Fust-Meyer est menée.



AXE 5 - Devenir une collectivité exemplaire en intégrant en interne les enjeux du développement durable

Sur son patrimoine et dans son fonctionnement, Montélimar-Agglomération intervient à plusieurs niveaux. Elle réalise des travaux dans ses bâtiments, adopte des méthodes de fonctionnement durable, se préoccupe des conditions de travail et incite les agents à adopter des gestes écoresponsables.

5.1 - Sensibiliser et inciter au développement durable

Les interrogations, les doutes, les coûts, pour intégrer les notions de durabilité et les mettre en pratique, nécessitent un accompagnement. Les services de Montélimar-Agglomération élaborent des protocoles et des actions permettant d'aller dans le sens du développement durable : progression de la dématérialisation, baisse des impressions papiers, maintenance à distance, limitation des déplacements, déploiement de modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre...

Dans la gestion des espaces verts, les agents du service limitent au maximum leur impact sur l'environnement (produits phytosanitaires interdits, formations...).

Politique de communication et d'achats responsables

À travers la diffusion de publications ou l'organisation de manifestations, la communication a des impacts environnementaux mais elle peut avoir des effets positifs à l'inverse en termes de participation. Il convient de mettre en place des actions exemplaires conciliant les 2 volets.

En terme d'achats, des actions sont testées (dématérialisation interne des documents administratifs...), et les premiers résultats devraient être la base pour une réflexion sur la politique d'achat, afin d'en faire un axe important du projet de développement durable de l'Agglomération. La direction des archives émet des recommandations pour une conservation des documents papiers dans les meilleures conditions. Les boîtes de conservation répondant à la norme Iso 9706 utilisées pour le conditionnement de tous les dossiers font l'objet d'un marché public géré par la direction des archives qui centralise puis distribue ensuite les outils d'archivage. Il y a réutilisation systématique des boîtes après destruction réglementaire des dossiers.

Afin de limiter les consommations d'eau potable, des chasses d'eau double effet et des mousseurs pour les robinets sont installés systématiquement sur les bâtiments neufs ou rénovés. Des dispositifs de récupération des eaux de pluie sont installés lorsque cela est possible. La Maison de l'Agriculture construite en 2007 présente une toiture végétalisée.

Actions 2023



Affiche de la semaine du Développement Durable



Abris à vélos sécurisés dans le quartier Saint Martin, pour les cyclistes du territoire

- Poursuite de la sensibilisation des agents techniques par le biais de notes de services sur « l'optimisation des énergies dans les bâtiments intercommunaux ». Sensibilisation des équipes sur le chauffage et la climatisation dans les bâtiments intercommunaux.
- Poursuite de la démarche engagée autour de l'alimentation durable avec l'émergence du Projet Alimentaire de Montélimar-Agglomération.
- Concernant les Archives : le service est situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment à forte inertie ; les magasins de stockage sont équipés d'une VMC à débit variable qui suffit au maintien des bonnes conditions climatiques nécessaires à la conservation des documents administratifs et patrimoniaux.
 - > Un contrat de collecte de papier pour destruction sécurisée et recyclage a été conclu avec le groupe « SHRED-IT ». Les documents sont pris en charge sans préparation préalable : papiers, plastiques, métaux sont ainsi récupérés, traités et recyclés. C'est la troisième année que la direction des archives s'engage dans cette pratique d'élimination ; en 2023 le recyclage des documents venant des services de Montélimar Agglomération, des services de la ville et de 6 communes membres de la communauté d'agglomération ont bénéficié de cette prestation. Chaque mois, 125 kg de papier sont ainsi préparés et pris en charge pour élimination. Le contrat est conclu pour l'équivalent de 1500 kg de papiers à recycler.
 - > Lors de la préparation des documents, les cartons de conditionnement sont séparés et mis dans un container spécifique pour recyclage dans la Maison des Services Publics.
- Concernant le Campus Montélimar Agglo :
 - Tri des papiers et emballages avec mise à disposition de paniers de récupération dans chaque salle et pour chaque partenaire,
 - Bac jaune mis en place sur site,
 - Sensibilisation au tri et aux économies d'énergies (eau, électricité : utilisation du chauffage et de la climatisation),
 - Sensibilisation à utiliser des tasses ou verres au lieu de gobelets jetables pour la machine à café,
 - Sensibilisation aux économies d'impressions et à l'utilisation de la dématérialisation de documents,
 - Projet de réhabilitation de la cour extérieure avec végétalisation.
- Réduction des coûts de transport des copies de films pour le Cinéma les Templiers, en utilisant au maximum la voie dématérialisée pour leurs réceptions et envois. Moins de cartons, moins d'enveloppes, etc.
- Musée d'art contemporain :
 - rénovation de l'éclairage muséographie, le passage aux Leds permet une importante économie d'énergie,
 - réutilisation des matériaux de conditionnement (papier bulle, tyvek, cartons, caisses...),
 - méthode d'emballage adaptée à chaque œuvre afin de rentabiliser les matériaux.
- Concernant le service de la commande publique : sensibilisation aux économies d'impressions et à l'utilisation de la dématérialisation de documents.
- Dans le cadre de la mise en place du groupement de commandes permanent conclu entre Montélimar-Agglomération, la ville de Montélimar et les communes membres de l'agglomération, deux (2) consultations groupées ont donc été lancées, portant sur les familles d'achat suivantes : contrôles réglementaires périodiques des bâtiments et équipements et fournitures de bureau, de consommables informatiques et d'imprimés (incluant un lot réservé aux ESAT et EA).
- Renouvellement de la convention de partenariat avec le facilitateur des clauses sociales de la Drôme afin d'intégrer davantage dans les marchés publics des dispositifs en faveur de l'intégration de personnes éloignées de l'emploi.



La dématérialisation progresse



La corbeille de tri du papier dans les bureaux de la collectivité



- Transmission dématérialisée des marchés publics au contrôle de légalité : Réduction du nombre d'exemplaires papier et du coût de transport des exemplaires destinés à la préfecture.
- Transmission dématérialisée des marchés publics au Comptable Public : réduction du nombre d'exemplaires papier et du coût de transport des exemplaires destinés au Comptable Public.
- Transmission des convocations aux Commissions d'appel d'offres, aux CCSPL et aux Commissions de délégation de Service Public par voie dématérialisée et intégration dans les agendas dématérialisés.
- Réduction du nombre d'exemplaires papier et du coût de transport des courriers, par utilisation systématique du service en ligne Fromsmash pour les envois de gros fichiers et du profil acheteur aws pour la notification des contrats.
- 22 consultations lancées comportaient un critère social ou environnemental et 26 consultations lancées comprenaient des clauses sociales ou environnementales.
- 335 h d'insertion effectuée dans le cadre de l'exécution des clauses d'insertion prévues dans les contrats de Montélimar-Agglomération.
- Poursuite du développement de la Gestion Electronique Dématérialisée (GED) des marchés publics conclus par Montélimar-Agglomération et la ville de Montélimar à destination de l'ensemble des services.
- Mise en place de deux (2) nouveaux groupements de commandes conclus entre Montélimar-Agglomération et la ville de Montélimar portant sur de nombreuses familles d'achat liées au domaine informatique et aux systèmes d'information : mutualisation des procédures de marchés publics afférentes et optimisation des dépenses d'achats correspondantes pour ces deux structures.
- Mise en place de la visioconférence lors de réunions de travail avec des experts (maîtres d'œuvre, AMO, etc..) pour limiter les déplacements.
- Organisation régulière de séances spéciales aux Templiers sur le thème du changement climatique, dont un cycle mensuel dédié en mars 2022.
- Suppression de la version papier du programme scolaire annuel du cinéma Les Templiers, pour un envoi numérique uniquement.
- Mise en place de la dématérialisation des déclarations d'intention d'aliéner et des actes d'urbanisme lié au droit des sols depuis le 01/01/2022.
- Achat de nettoyeurs à vapeur dans toutes les crèches afin de limiter l'utilisation de produits d'entretien.
- Équipements sportifs :
 - 1. Centre Aquatique Aloha de Montélimar - Piscines Intercommunales de Cléon-d'Andran et Châteauneuf du Rhône,
 - Maintien de l'eau à 27°C (mesure gouvernementale) sur toutes les saisons,
 - Fermeture en hiver : établissements non chauffés de Cléon-d'Andran et Châteauneuf du Rhône,
 - Saison estivale : eau non chauffée,
 - 2. Gymnases,
 - Renouvellement du matériel de nettoyage : plus moderne et plus économique (dépenses d'énergie réduites) - Consommation d'eau réduite lors de l'utilisation.

Actions à venir

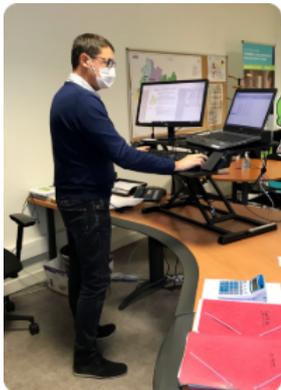
- Renouvellement de la convention de partenariat avec le facilitateur des clauses sociales de la Drôme afin d'intégrer davantage dans les marchés publics des dispositifs en faveur de l'intégration de personnes éloignées de l'emploi.
- Transmission dématérialisée des marchés publics au Comptable Public : réduction du nombre d'exemplaires papier et du coût de transport des exemplaires destinés au Comptable Public.



- Transmission des convocations aux Commissions d'appel d'offres, aux Commissions de délégation de Service Public et aux CCSPL par voie dématérialisée et intégration dans les agendas dématérialisés.
- Transmission dématérialisée des avenants et documents d'exécution des marchés publics aux entreprises via la plateforme acheteur.
- Réduction du nombre d'exemplaires papier et du coût de transport des courriers, par utilisation systématique du service en ligne Fromsmash pour les envois de gros fichiers et du profil acheteur aws pour la notification des contrats.
- 1- Centre Aquatique Aloha de Montélimar - Piscines Intercommunales de Cléon-d'Andran et Châteauneuf du Rhône : poursuite du maintien de l'eau à 27° C, poursuite en saison estivale de ne pas chauffer l'eau, fermeture du centre aquatique en Février (période la plus froide).
2. Gymnases : coupure des luminaires en fonction des horaires d'utilisation.
3. En commun : réduction de la consommation d'eau (douche...).
- Poursuite du développement de la Gestion Electronique Dématérialisée (GED) des marchés publics conclus par Montélimar-Agglomération et la ville de Montélimar à destination de l'ensemble des services.
- Lancement de sept (7) consultations groupées supplémentaires portant sur les familles d'achat suivantes : téléphonie fixe, photocopieurs, multifonctions et imprimantes, produits d'entretien et petits équipements d'entretien divers, équipements de protection sanitaire, distributeurs automatiques de produits d'hygiène et fourniture des consommables afférents, maintenance des matériels de sécurité incendie, fournitures scolaires et ouvrages complémentaires.
- Mise en place de la visioconférence lors de réunions de travail avec des experts (maîtres d'œuvre, AMO, etc..) pour limiter les déplacements.
- Développement de la visioconférence lors de réunions de CAO pour limiter les déplacements des élus.
- Adoption d'un guide sur l'achat durable.
- Envoi des courriers d'exécution des marchés par courrier recommandé électronique.

Pistes d'améliorations

- Le groupe froid de la chambre froide positive des Archives, déplacé à l'extérieur en août 2020, doit faire l'objet de travaux complémentaires afin d'isoler le système et limiter les écarts climatiques dans la salle de conservation en amont.
- Engager la dématérialisation complète de procédures administratives pour éviter les dossiers hybrides composés à la fois de papier et de fichiers numériques par le développement de la signature électronique.
- Prévoir un système d'archivage électronique (SAE) pour conserver et préserver l'intégrité des documents à valeur probante, et ainsi diminuer la consommation de papier, et limiter le développement des espaces de conservation équipés de systèmes de contrôles climatiques énergivores (VMC, bloc de refroidissement).
- Favoriser l'achat et l'utilisation d'écoproduits (contenant des matériaux recyclés ou issus du réemploi) dans les familles d'achat suivantes : fournitures administratives, mobiliers d'aménagement, photocopieurs et imprimantes, téléphones mobiles.
- Musée d'art contemporain : réflexion à mener sur la climatisation des salles d'exposition.
- Mutualisation des voyages afin de diminuer les émissions de CO2.
- Transports aller-retour de moins de 60km : utilisation du véhicule électrique.
- Inciter les services à mener à bien des projets exemplaires. Permettre aux services de bénéficier d'un accompagnement technique appuyé pour définir et formaliser leurs projets (trophées du développement durable...).
- Encourager le changement des habitudes de mobilité des agents.
- Accroître la flotte de véhicules propres électriques ou hybrides.
- Formations à l'écoconduite.



Un matériel de bureau adapté

- Mieux appréhender le confort d'été dans la construction et la rénovation des bâtiments.
- Inclure les questions de développement durable dans le plan de formation interne à destination des agents. Développer les actions sur site afin d'en limiter les déplacements (organisation des formations sur site pour les autorisations de conduite par exemple).

5.2 - Préserver la biodiversité et les milieux dans notre fonctionnement

Les interrogations, les doutes, les coûts, pour intégrer les notions de durabilité et les mettre en pratique, nécessitent un accompagnement. Les services de Montélimar-Agglomération élaborent des protocoles et des actions permettant d'aller dans le sens du développement durable : progression de la dématérialisation, baisse des impressions papiers, maintenance à distance, limitation des déplacements, déploiement de modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre...

Dans la gestion des espaces verts, les agents du service limitent au maximum leur impact sur l'environnement (recours aux produits phytosanitaires réduit, formations...).

Actions 2023

- Le contrat de collecte de papier pour recyclage conclu avec la société Shred-it a permis de sauver 50 arbres sur une période de 7 mois d'activité en 2023.

Pistes d'améliorations

- Suppression des objets jetables, mise en place de gobelets plastique réutilisables avec une communication appropriée...
- Poursuite de la sensibilisation aux modes d'impression afin d'optimiser la consommation de papiers.
- Promotion d'achats plus économes de déchets.
- Favoriser le tri des papiers dans les bureaux (ne pas interrompre la chaîne du tri).

5.3 - Améliorer de manière continue les conditions de travail et le maintien dans l'emploi

Les questions de sécurité, santé et conditions de travail ont des impacts directs sur la vie professionnelle et personnelle des agents et ce d'autant plus que l'année 2021, tout comme l'année 2020, a été particulièrement impactée par le suivi des mesures mises en place afin de lutter contre la propagation du virus COVID 19, et un regard tout particulier sur la gestion de l'obligation de présentation du passe sanitaire pour certaines professions.

De manière continue, Montélimar-Agglomération met en œuvre les leviers nécessaires au maintien de conditions de travail adaptées au poste de chaque agent, notamment en termes de sécurité et de santé (remise à jour des habilitations et formations spécifiques, formations gestes et postures, formations SST...).

Montélimar-Agglomération favorise la formation également en interne, la préparation aux concours, les remises à niveau, les Validations d'Acquis d'Expériences et une meilleure adaptation de chaque agent sur son poste de travail.

Agir en matière de prévention des risques professionnels : par le biais de la convention qui la lie au Centre de Gestion de la Drôme, Montélimar-Agglomération

travaille de manière régulière avec le médecin de prévention et l'ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection), afin que la santé des agents soit une de nos priorités d'action. Depuis peu, Montélimar Agglomération s'est également associée au Centre de Gestion de la Drôme avec la mise à disposition, lorsque de besoin, d'une psychologue du travail. Cette dernière est consultée lors de la mise en œuvre des Périodes Préalables au Reclassement pour les agents frappés d'une inaptitude à leur poste de travail.

Montélimar-Agglomération souhaite poursuivre sa politique en faveur de la réduction de la précarité de certains emplois, en ouvrant progressivement les voies d'accès à la fonction publique territoriale. Dès que cela est possible, l'Agglomération promeut au plus les emplois à temps complet.

Actions menées et en cours

- Poursuite d'une approche globale de gestion des ressources humaines et renforcement des dispositifs d'immersion et de reclassement permettant à chaque agent d'exercer une missions utile et cohérente.
- Maintien du partenariat avec les organisations syndicales, avec des rencontres bihebdomadaires, en marge des rendez-vous plus institutionnels.
- Mise en place des lignes directrices de gestion, notamment en ce qui concerne les promotions internes et avancement de grade, ces lignes permettant d'assurer la transparence de l'action de la DRH auprès des agents.
- Appui à la direction dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation de services, notamment dans le cadre de la mutualisation et la coopération accrues entre les services de Montélimar Agglomération et ceux de la ville centre.
- Expérimentation du télétravail pour une meilleur équilibre professionnel et personnel (1 jour par semaine).

Actions à venir

- Refonte du process de recrutement afin de pouvoir réduire les délais entre le besoin d'emploi formulé par le service et l'embauche effective d'un nouveau collaborateur.
- Renforcement des missions et des prérogatives du service QVT (Qualité de Vie au Travail) axé sur la santé, la prévention des risques et la qualité de vie au travail.
- Evolutions du règlement intérieur de la collectivité afin de pouvoir disposer d'un document clair et communicant pour l'ensemble des agents.
- Formation interne des directeurs et chefs de service aux bases RH afin d'apporter un premier niveau d'information aux agents.

Pistes d'améliorations

- Disposer d'un parcours d'orientation du nouvel arrivant avec la formalisation d'un livret d'accueil et d'une procédure d'accompagnement à l'intégration de l'agent au sein de la collectivité.
- Poursuivre l'expérimentation du télétravail (augmenter la fréquence ou définir un forfait flottant).
- Proposer aux agents une action sociale globale favorisant le bien être au travail et l'épanouissement personnel (mutuelle, prévoyance, augmentation du montant de titres restaurant...).
- Développer le sentiment d'appartenance à la collectivité par le biais d'une marque employeur.

3 Synthèse



ÎLE VERTE

- Proposition d'une identité marquée pour l'île verte.

OFFRES CULTURELLES ET SPORTIVES

- Large éventail de choix adaptés aux différents publics du territoire.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Finalisation des évolutions des documents d'urbanisme en vigueur au service des projets et préparation de la relance du PLUi.
- Mise en œuvre du PLH (accompagnement des ménages, études complémentaires...).
- Opérationnalité du renouvellement urbain sur le centre-ville de Montélimar avec la mise en place d'une stratégie foncière et le lancement opérationnel de l'OPAH-RU.

AGRICULTURE

- Lancement effectif de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial.
- Travail sur l'appui à l'installation-transmission.
- Déploiement des actions pastorales.
- Accompagnement des producteurs locaux (abattage à la ferme, paniers de producteurs, cartographie des producteurs...).
- Relance des actions autour de la Bioéconomie.
- Transversalité avec PCAET, projet Ile verte, restauration collective, PAT...

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- Travail en concertation des différents services pour développer l'économie locale.
- Poursuite des actions agricoles.

TRAVAUX BÂTIMENTS ET ASSAINISSEMENT

- Nombreux travaux d'accessibilité.
- Extension et renouvellement des réseaux, réduction des eaux parasites pour l'assainissement collectif.

TRANSPORTS

- Poursuite de l'opération de mise en accessibilité des quais de bus.

MOBILITÉS

- Poursuite du Schéma Directeur Cyclable.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Élaboration du Schéma Directeur des Énergies.
- PCAET : stratégie et fiches actions.
- Lancement d'une étude d'implantation d'une station multi-énergies.

ENVIRONNEMENT

- Déploiement du compostage partagé et mise en place de sites. Formation de guides composteurs.
- Eco-pastoralisme dans le cadre du contrat Natura 2000.

MAISON DES PROJETS

- Mise en place du guichet unique des services de Saint Martin.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Poursuite de la réflexion sur l'attribution et la gestion de la demande de logements sociaux.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Evolution du SPPEH vers le Service Public de la Rénovation de l'Habitat.



DÉPLACEMENTS DES AGENTS

- Manque d'équipements adaptés pour favoriser les déplacements doux des agents (trajets domicile-travail à Montélimar).
- Réflexion poussée sur la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments de plus 1000 m².

Pistes d'améliorations

CULTURE

Toucher les publics empêchés (concert en direct, ou rediffusion sur écran pour les personnes alitées à l'hôpital, dans les maisons de retraite,...).

Augmenter la mutualisation des équipements.

SPORT

Toucher tous les publics par des actions de proximité.

RESSOURCES ET MOYENS

Étendre la dématérialisation dans les services.

Favoriser la signature électronique.

Accroître la flotte de véhicules propres électriques ou hybrides.

Favoriser l'achat et l'utilisation d'écoproduits dans l'entretien.

Augmenter la mutualisation d'équipements, des transports, des ressources.

Commande auprès de fournisseurs locaux.

Inciter les services à mener à bien des projets exemplaires.

Encourager le changement des agents sur les habitudes de mobilité.

Former à l'écoconduite.

Renforcer le choix du « Télétravail ».

AMÉNAGEMENT

URBANISME

Finaliser les procédures d'évolution des PLU en cours en systématisant les orientations d'aménagement sur les secteurs non construits de façon à optimiser le foncier résiduel.

Relancer le PLUi.

HABITAT

Inventer de nouvelles formes urbaines et innover pour reconstruire la ville sur elle-même (friches, vacance).

Créer une cohérence de l'habitat par l'intermédiaire du PLH et du ScoT, une cohérence dans l'accompagnement des porteurs de projet par un rapprochement du SPPEH / Service Habitat / Future maison des projets.

Poursuivre la mise en œuvre du PLH 2021-2027 : des aides à la rénovation énergétique du parc privé, à la production des logements aidés, un accompagnement pour lutter contre l'habitat indigne, les copropriétés dégradées, une incitation forte à la rénovation des centres villes dégradés et une réflexion sur les actions en faveur de l'accession aidée et du logements des jeunes.

Finaliser la mise en œuvre de la politique de peuplement au travers d'une gestion de la demande et des attributions des logements publics co-construite.

Élargir la communication sur les gestes simples permettant de réaliser des économies d'énergies.

TRANSPORTS

Accroître l'Intermodalité des transports. Développer le réseau de bandes et pistes cyclables et cartographier les itinéraires.

Réaliser le plan de prévention du bruit dans l'environnement en lien avec les communes afin d'établir un plan d'actions sur les voiries dont le trafic est important.

DÉVELOPPEMENT

Accompagner et favoriser les projets innovants.

Insister lors de la commercialisation du foncier des parcs d'activités sur l'engagement dans des actions de Développement Durable.

FAMILLE

Tester la préparation de repas sur place sur une crèche.

DÉMOCRATIE LOCALE ET LIEN ENTRE LES COMMUNES

Mettre en place une nouvelle commission qui montre la volonté d'une gouvernance plus participative.

ENVIRONNEMENT

AGRICULTURE

Développer des outils de communication.

Faciliter le lien entre les possibilités d'offres des producteurs locaux et la demande des restaurateurs dans le cadre de la Restauration Hors domicile.

Poursuivre et encourager des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Travailler sur la question de la qualité du foncier agricole, l'optimisation de la gestion de l'eau...

Appuyer à notre échelle la reprise et l'installation des exploitants agricoles.

Anticiper le 0 consommation nette de terres agricoles et naturelles prévu par la loi Biodiversité et travailler sur la question de la qualité du foncier agricole, l'optimisation de la gestion de l'eau...

Aider les producteurs à développer l'offre de proximité.

ASSAINISSEMENT

Poursuivre la réflexion pour la gestion des demandes de branchements d'eaux usées directement par l'agglomération y compris le suivi des travaux correspondants.

DÉCHETS

Réfléchir au mode de financement du service public d'éliminations des déchets.

Inciter et améliorer le tri des déchets dans les lieux de manifestations.

Gérer localement des déchets verts et broyage.

Agrandir les déchetteries intercommunales.

Viser la suppression des biodéchets dans les poubelles.

Augmenter le maillage sur la collecte des textiles.

Promouvoir le « 1 pour 1 » des DEEE.

En interne :

Réfléchir sur la collecte du papier dans les services en favorisant l'insertion.

Poursuivre de la sensibilisation aux modes d'impressions afin d'éviter le gaspillage de papier.

Promouvoir les achats moins générateurs de déchets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Valoriser les espaces naturels en milieu urbain en travaillant sur la prise en compte des trames Vertes et Bleues en partenariat avec le CEN et du SRADDET dans l'élaboration de nos politiques publiques et créer une cohérence d'ensemble (niveau SCoT et PLUi).

Relancer effectivement le PLUi avec élaboration d'un PADD partagé et adapté aux critères de l'évaluation environnementale.

Poursuivre la dématérialisation des déclarations d'intention d'aliéner / autorisations d'urbanisme.

Anticiper le zéro artificialisation nette de terres agricoles et naturelles prévu par la loi Biodiversité et inscrit dans la stratégie Eau-Air-Climat portée par le préfet de Région AURA à l'horizon 2040, en assurant un maximum de sensibilisation des élus, habitants et aménageurs.

Améliorer les dispositifs de lutte contre l'ambrosie par la mise en concurrence avec d'autres espèces, animer le réseau des référents.

Communiquer sur l'importance de la faune sauvage pour lutter contre les espèces invasives.

Récupérer les eaux de pluie.

Isolation par l'extérieur de bâtiments publics, relamping des bâtiments autres que sportif (crèche, culturels...).

Accompagner les démarches des nouvelles productions d'énergies renouvelables privées.

Communiquer sur le changement climatique et les adaptations à mettre en œuvre.

Glossaire

AD'AP : Agenda D'Accessibilité Programmée • **ADIL** : Association Départementale d'Information sur le Logement de la Drôme • **AERMC** : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse • **ALSH** : Accueil de Loisirs Sans Hébergement • **ALAE** : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole • **ANC** : Assainissement Non Collectif • **ANCRE** : Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie • **ARS** : Agence Régionale de Santé • **CA26** : Chambre d'Agriculture de la Drôme • **CALD** : Centre d'Amélioration du Logement de la Drôme • **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales • **CAMA** : Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération • **CAMSP** : Centre d'Action Médico-Social Précoce • **CCDB** : Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux • **CDSA** : Comité Départemental du Sport Adapté • **CEDER** : Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables • **CEFA** : Centre d'Etudes Forestières et Agricoles • **CIPAN** : Culture Intermédiaire Piège A Nitrates • **CREN** : Conservatoire Régional des Espaces Naturels • **CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière • **CRTE** : Contrat de Relance et de Transition Écologique • **CSE** : Conteneurs Semi-Enterrés • **DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux • **ENR** : Energies Renouvelables • **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale • **EPI** : Equipement de Protection Individuelle • **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations • **GES** : Gaz à Effet de Serre • **H2** : Dihydrogène • **HQE** : Haute Qualité Environnementale • **IPP** : Initiative Portes de Provence • **LAEP** : Lieu d'Accueil Enfants-Parents • **LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux • **MDA** : Maison de l'Agriculture • **MDE** : Maison de l'Economie • **MSA** : Mutualité Sociale Agricole • **OM** : Ordures Ménagères • **ONU** : Organisation des Nations Unies • **OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat • **PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable • **PAEC** : Plan Agro-Environnemental et Climatique • **PCET** : Plan Climat Energie Territorial • **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial • **PTRE** : Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique • **PLH** : Programme Local de l'Habitat • **PLU** : Plan Local d'Urbanisme • **PMR** : Personnes à Mobilité Réduite • **PPE** : Plan Pluriannuel d'Entretien • **PPI** : Programmation Pluriannuelle des Investissements • **PPT** : Plan Pastoral Territorial • **RAM** : Relais Assistantes Maternelles • **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale • **SDED** : Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme • **SMBRJ** : Syndicat Mixte du Bassin Roubion Jabron • **SMD 5ème Pôle** : Syndicat Mixte Du 5ème Pôle • **SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif • **SPPEH** : Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat • **SPRH** : Service Public de la Rénovation de l'Habitat • **SRADET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires • **SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique • **STEP** : Station d'EPuration • **SYPP** : Syndicat des Portes de Provence • **TEPCV** : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte • **TEPOS** : Territoire à Energie POSitive • **UNICEF** : Fond des Nations Unies pour l'Enfance • **VVV** : Véloroute Voie Verte • **ZA** : Zone d'Activité • **ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté